



ISQ

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion

2002 | 2003

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1708-4342
ISBN 2-550-41308-3

© Gouvernement du Québec, 2003

Tous droits réservés pour tous les pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de l'Institut de la statistique du Québec.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003. C'est la première fois que ce rapport est publié conformément à la nouvelle Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le présent rapport fait état de l'ensemble des activités et des mesures mises de l'avant pour permettre à l'Institut d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son Plan stratégique 2002-2005 et dans sa Déclaration de services aux citoyens. Toutes les actions menées ont permis à l'Institut de remplir efficacement le mandat qui lui est dévolu par sa loi constitutive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,

Yves Séguin
Québec, juin 2003

Monsieur Yves Séguin

Ministre des Finances

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003. C'est la première fois que ce rapport est publié conformément à la nouvelle Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le présent rapport répond aux nouvelles exigences de la gestion axée sur les résultats et il s'inspire largement du *Guide sur le rapport annuel de gestion* produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ce rapport présente d'abord les principaux faits saillants de l'exercice 2002-2003. Il décrit ensuite, de façon générale, l'Institut de la statistique du Québec. Il rappelle les engagements pris dans le Plan stratégique 2002-2005 et dans la Déclaration de services aux citoyens de l'Institut, et il rend compte des résultats obtenus. Le rapport aborde aussi l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles de l'Institut. Il contient finalement certains renseignements complémentaires répondant à des exigences légales ou réglementaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,



Yvon Fortin

Québec, le 30 juin 2003



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité, laquelle englobe la fiabilité des données communiquées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 de l'Institut de la statistique du Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de l'organisme;
- exposent les enjeux, les orientations, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

À titre de directeur général de l'agence statistique officielle du Québec, je m'assure de la gestion appropriée des contenus statistiques publiés en me référant aux standards des pays les plus évolués en cette matière, notamment ceux qu'a adoptés la Commission économique pour l'Europe en 1992, et portant sur les principes fondamentaux de la statistique officielle qui doivent guider les organismes responsables de la production des statistiques officielles.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présente au 31 mars 2003.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec.

Le directeur général,

Yvon Fortin
Québec, le 30 juin 2003



TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	11
PREMIÈRE PARTIE	
Présentation de l'Institut de la statistique du Québec	13
Mission	13
Vision	13
Valeurs de gestion	14
Comités consultatifs	14
Clientèle et partenaires	15
Plan d'organisation	15
DEUXIÈME PARTIE	
Présentation des résultats	19
Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens	19
Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens	20
Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005	23
Résultats au regard du Plan stratégique	25
Enjeu 1 - Actualiser sa mission ¹	25
Enjeu 2 - Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada	35
Enjeu 3 - Privilégier les partenariats d'affaires	37
TROISIÈME PARTIE	
Exigences législatives et réglementaires	39
Rapport du Vérificateur général et états financiers	39
Suivi de la vérification du Vérificateur général	49
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	50
Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	53
Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique	54
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	55
ANNEXES	
A. Liste des enquêtes statistiques conduites en 2002-2003	
Partenariats et ententes de trois ans et plus	
Liste des publications, cédéroms et autres parutions	
Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique	57
B. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	67
C. Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies	73

1 L'Institut s'étant doté, dans son Plan stratégique 2002-2005, d'une orientation particulière en matière d'**utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles**, les réalisations de l'Institut à cet égard sont également présentées dans cette section (Enjeu 1, Orientation 4).

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2002-2003, de réaliser la mission que le législateur lui a confiée, en recherchant toujours des gains d'efficience dans la livraison de produits et de services de qualité. Dans l'ensemble, comme on le verra en détail dans ce premier Rapport annuel de gestion, l'Institut a donné suite aux engagements pris dans son Plan stratégique 2002-2005 et dans sa Déclaration de services aux citoyens, et il a pris les mesures qui devraient lui permettre d'atteindre les cibles fixées dans son plan stratégique à son échéance.

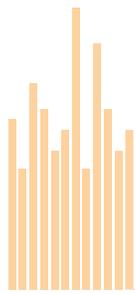
En regard de son premier enjeu qui est d'**actualiser sa mission**, l'Institut s'est vu confier l'administration de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et il a participé, avec d'autres partenaires du Québec et de la France, à la création de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité. Il a poursuivi la mise en place de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO) qui intégrera, à sa maturité, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par l'administration publique québécoise. Il a développé de nouveaux créneaux statistiques, notamment dans le domaine de la culture et des communications, et il a augmenté le nombre d'analyses et d'études dans chaque domaine d'activité statistique qu'il couvre. L'Institut a exercé un certain rayonnement sur le plan international, entre autres en organisant, conjointement avec l'UNESCO, le Colloque international sur la statistique culturelle. Soucieux d'améliorer la qualité de ses produits et services, l'Institut a continué de viser et d'atteindre des taux de réponse très élevés à ses enquêtes statistiques. Il s'est assuré que ses produits et services sont facilement accessibles à ses divers clients et au moindre coût, notamment en rendant ses données statistiques et ses publications consultables gratuitement dans son site Web. L'Institut a continué d'accorder la plus haute importance à la protection des renseignements confidentiels. Son plan d'action en ce domaine a pris en compte les remarques formulées lors de l'exercice précédent par une firme de vérification, et les principales recommandations de ces experts ont déjà fait l'objet d'une attention particulière. Tout en assurant la confidentialité des informations statistiques qu'il détient, l'Institut s'est préoccupé de mettre à la disposition des chercheurs, dans un encadrement rigoureux et dans un environnement entièrement sécurisé, des données qu'ils peuvent exploiter à des fins d'analyse en vue d'approfondir diverses problématiques de la société québécoise.

L'Institut a, par ailleurs, continué de **renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada** et d'entretenir avec l'agence statistique canadienne des liens de collaboration et de complémentarité très étroits. Des modalités de transmission à l'Institut des renseignements fiscaux provenant de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont été convenues. L'Institut a continué de représenter le Québec au sein des divers conseils et comités consultatifs statistiques sectoriels animés par Statistique Canada et il a poursuivi la consultation de ses partenaires de l'administration publique québécoise, pour s'assurer que leurs besoins sont pris en compte dans le développement des programmes, produits et services de Statistique

Canada. Des discussions ont été amorcées afin d'en venir à la conclusion d'un accord-cadre dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages et pour actualiser l'entente relative à la transmission, à Statistique Canada, des données du Registre des événements démographiques.

Résolument ancré dans sa volonté, déjà manifestée au cours des exercices précédents, de développer ou de consolider ses liens de partenariat avec d'autres représentants des secteurs public, parapublic et même privé, l'Institut a conduit diverses actions en 2002-2003 dans le but de **privilégier le partenariat d'affaires**. Ainsi, outre qu'il poursuit ses réalisations en partenariat dans les domaines de la santé, de la culture et des communications et de la Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (Horace), l'Institut a doublé le nombre de partenaires de la BDSO, il a conclu un nouveau partenariat et trois nouvelles ententes de trois ans et plus – notamment dans le domaine des statistiques régionales – et il a effectué de nombreuses consultations pour susciter d'autres initiatives de ce genre, par exemple dans le but de mettre en place un programme intégré d'études longitudinales.

La conjugaison des efforts de tout le personnel autour des trois enjeux stratégiques de l'Institut a permis à celui-ci de faire mieux et de faire davantage en 2002-2003, et ce, malgré une situation financière difficile et des ressources forcément limitées. Même si quelques projets n'ont pas connu tous les développements escomptés dès la première année, l'Institut entreprend la deuxième année de son plan stratégique, confiant d'atteindre, à échéance, les objectifs qu'il s'est fixés.



PREMIÈRE PARTIE

Présentation de l'Institut de la statistique du Québec

Mission

Organisme constitué le 1^{er} avril 1999 avec l'entrée en vigueur des derniers articles de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée en juin 1998, l'Institut a pour mission, en vertu de sa loi constitutive (articles 2, 3 et 4) :

« [...] de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, sauf à l'égard d'une telle information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général.

L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. À cette fin, il recueille et compile les données notamment sur les naissances, les mariages, les décès, l'immigration et l'émigration. Il procède en outre, annuellement, à une estimation de la population des municipalités.

L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part. Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. [...] Lorsque le gouvernement lui en fait la demande, l'Institut informe également le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective des municipalités d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part². »

Le directeur général de l'Institut de la statistique du Québec représente officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique. À ce titre, il agit comme porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada, il transmet à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il informe les ministères et organismes du Québec de l'évolution des programmes de Statistique Canada.

Vision

L'Institut vise à être la référence dans le domaine de la statistique au Québec. Il se veut le portail de la statistique pour les ministères et organismes québécois et l'interlocuteur du gouvernement du Québec auprès de Statistique Canada et des agences statistiques d'autres pays.

Il vise à promouvoir la mise en place d'informations statistiques pertinentes, à favoriser le dialogue avec ses répondants et ses utilisateurs afin de minimiser le fardeau de réponse, et à assurer la qualité des informations statistiques produites, notamment par le développement continu de la compétence professionnelle de ses employés.

2 Deux autres lois du Québec contiennent des dispositions qui confèrent des responsabilités additionnelles à l'Institut de la statistique du Québec. La Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) prévoit, à l'article 29, que « la population d'un arrondissement est le nombre des habitants de celui-ci qui est établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec ». La Loi sur la taxe de vente au Québec (L.R.Q., c. T-0.1) prévoit, à l'article 388.2, que la compensation versée aux villes de Montréal, de Québec et de Laval (compensation réputée être un remboursement aux fins de la Loi sur le ministère du Revenu) est indexée annuellement selon le taux d'augmentation des dépenses personnelles de consommation en loisirs et divertissement en dollars courants au Québec, comme l'a déterminé l'Institut de la statistique du Québec.

Valeurs de gestion

À l'issue d'une consultation menée auprès de l'ensemble de ses employés, l'Institut s'est doté de valeurs de gestion dont le libellé est le suivant :

La clientèle de l'Institut est au centre de son développement, qui se fait dans le respect des valeurs de gestion suivantes :

- L'objectivité, la neutralité politique, l'impartialité, l'intégrité et le respect de la confidentialité des renseignements détenus constituent des valeurs fondamentales.
 - La qualité de ses produits et services est une préoccupation constante de l'Institut.
 - L'Institut donne la plus haute priorité à la satisfaction de sa clientèle et au respect des répondants à ses enquêtes et de ses autres fournisseurs de données.
 - L'Institut veut être une organisation innovatrice et toujours plus performante.
 - L'Institut reconnaît que la compétence de son personnel et son développement sont des conditions déterminantes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs.
- L'Institut adhère aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies³.

Comités consultatifs

Soucieux d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations de sa clientèle et désireux de permettre à certains partenaires de participer à l'élaboration de ses grandes orientations, l'Institut anime plusieurs comités consultatifs sectoriels :

- le Comité permanent de gestion de la Direction Santé Québec
- le Comité consultatif sur les statistiques sociodémographiques
- le Comité consultatif sur les statistiques du travail et de la rémunération
- le Comité consultatif sur les statistiques économiques et sectorielles
- le Comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, y compris ses comités consultatifs :
 - sur les arts visuels, les métiers d'art et les arts médiatiques
 - sur le cinéma, l'audiovisuel et la radiodiffusion
 - sur le disque et les arts de la scène
 - sur le livre, la littérature et les bibliothèques
 - sur le multimédia
 - sur le patrimoine, les institutions muséales et les archives
 - sur les municipalités et les administrations locales
 - sur la recherche universitaire

De plus, l'Institut mène de nombreuses activités de consultation ponctuelle de sa clientèle ou de concertation auprès de ses partenaires dans ses divers domaines d'intervention.

³ Le texte des principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe est reproduit en annexe.

Clientèle et partenaires

La clientèle de l'Institut couvre l'ensemble de la population québécoise. L'administration publique constitue, toutefois, sa clientèle principale, dans une optique d'appui à la gouverne et à la prise de décision.

L'Institut offre aussi des informations statistiques et des produits et services sur mesure à une clientèle diversifiée : les organismes parapublics, les milieux de l'enseignement et les centres de recherche, les entreprises, le milieu associatif, les agences statistiques des autres pays et la population en général.

Tout en constituant le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique sur le Québec, l'Institut entretient des liens suivis et étroits avec ses partenaires, dont les principaux sont Statistique Canada, avec qui l'Institut établit des rapports de collaboration et de complémentarité, ainsi que les ministères et organismes québécois qui contribuent de plus en plus à l'orientation et au financement de programmes statistiques toujours plus adaptés aux besoins de la société québécoise en constante évolution.

Plan d'organisation

L'Institut de la statistique du Québec s'appuie sur un effectif total de 235 personnes et sur un budget de 23,8 millions de dollars pour remplir sa mission. Son organigramme au 31 mars 2003 est présenté à la page 18.

La **Direction des statistiques économiques et sociales** assure le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec. Ce système permet aux décideurs de faire le suivi de la performance de l'économie québécoise et il fournit aux spécialistes les statistiques intégrées nécessaires aux travaux d'analyse et de prévision économique. À titre de centre d'expertise en comptabilité économique, la direction a pour mandat de fournir divers produits et services-conseils spécialisés aux ministères et organismes, aux entreprises publiques, aux administrations municipales, aux institutions financières, aux consultants privés et aux centres de recherche universitaires. La direction développe également d'autres comptes du système de comptabilité économique, qui constituent aussi de précieux outils d'information pour la prise de décision au sein du gouvernement et dans le secteur privé. Le compte extérieur, par exemple, est destiné à fournir une information indispensable sur la balance commerciale du Québec dans le contexte de la libéralisation des échanges internationaux.

Cette direction a également le mandat d'exploiter, de mettre à jour et de perfectionner le modèle intersectoriel, à partir duquel les utilisateurs peuvent produire des études d'impact qui permettent de prendre des décisions éclairées sur les projets d'investissement et de dépense, en obtenant une information chiffrée et comparable sur les incidences de tout projet, notamment en ce qui concerne les emplois générés et les revenus fiscaux escomptés.

L'un des mandats de la Direction des statistiques économiques et sociales consiste également à assurer le maintien, le développement et l'intégration des statistiques portant sur les secteurs bioalimentaire, manufacturier et tertiaire, et sur la science et la technologie.

La Direction des statistiques économiques et sociales a aussi pour mandat de réaliser des travaux sur les conditions de vie de la population québécoise dans plusieurs champs socioéconomiques. Les activités de la direction sont très diverses : traitement d'enquêtes, diffusion de données, rapports de recherche, publications, articles, participation à des groupes de travail gouvernementaux, consultation auprès des ministères et organismes relativement aux recensements et aux enquêtes de Statistique Canada, participation à des projets de recherche internationaux. La direction contribue aussi à la préparation de colloques ou symposiums et à la préparation de programmes de subvention de recherche. Elle représente l'Institut auprès d'organisations internationales et de milieux scientifiques. Elle s'est également vu confier la responsabilité de mettre en place l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les activités de la direction portent sur de nombreux domaines socioéconomiques des conditions de vie de la population : revenu, inégalité, pauvreté, consommation, patrimoine, éducation, logement, population active, emploi du temps, sécurité des personnes et victimisation, soutien et entraide, dépenses sociales des gouvernements, incidences socioéconomiques du vieillissement démographique. Les analyses ont pour but d'éclairer les représentants des gouvernements et des institutions les plus diverses, ainsi que la population en général sur les changements en cours dans la société québécoise. Elles décrivent les tendances structurelles qui permettent de mieux adapter les services et les transferts gouvernementaux aux réalités des nouveaux comportements des individus et des familles.

Cette direction a également le mandat de produire des statistiques et des analyses régionales, en particulier d'intégrer et de mettre à jour les principales

données des régions du Québec dans les domaines économique, social et démographique, de concevoir de nouveaux indicateurs et de produire des analyses comparatives entre les régions du Québec.

Enfin, en concertation avec divers partenaires, la direction procède à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de banques de données (banque de données pour les promoteurs et les investisseurs Horace, Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, banque d'entreprises de l'Institut).

La **Direction du travail et de la rémunération** a pour mandat, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'Institut, d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés du secteur public (soit les salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements de santé et de services sociaux) et des autres salariés travaillant dans les principaux secteurs de l'économie québécoise. Ces renseignements, qui servent de point de référence aux parties à la négociation dans le secteur public, sont pris en compte dans la comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise par rapport à celle des autres salariés québécois, document que l'Institut est tenu de publier avant le 30 novembre de chaque année. Afin de remplir ce mandat, la direction mène annuellement une vaste enquête de rémunération portant sur les établissements de 200 employés et plus au Québec. Cette enquête permet entre autres de colliger les salaires de plus de 35 000 employés du secteur privé, occupant des postes repères bien définis, de même que le coût des avantages sociaux et du temps chômé payé de plus de 115 000 employés de ce même secteur.

Cette direction mène également des travaux de recherche et des enquêtes sur toute question relative au travail et à la rémunération, et elle produit des études sur mesure répondant aux besoins particuliers de la clientèle.

Le mandat de l'**Observatoire de la culture et des communications du Québec** est d'élaborer un système intégré de statistiques, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications; de faciliter le transfert des connaissances au bénéfice des personnes rattachées au milieu de la culture et des communications; de faciliter la collaboration avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire; de valoriser les banques de données existantes chez

les partenaires, tant institutionnels que privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et de favoriser les interactions avec les autres producteurs de statistiques rattachés à des domaines semblables ou connexes; de mobiliser de nouvelles ressources, entre autres en offrant des services professionnels sur une base d'affaires; de documenter l'importance et le rôle de la culture et des communications dans la société moderne, et de contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

En plus de l'Institut de la statistique du Québec, trois partenaires financiers assurent le fonctionnement de cette direction : le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil des arts et des lettres du Québec.

La **Direction Santé Québec** contribue à la connaissance et à la surveillance de l'état de santé et de bien-être de la population québécoise en réalisant, à titre de maître d'œuvre ou de collaborateur, et en concertation avec des ministères, organismes et milieux de recherche, diverses enquêtes auprès de la population. Ainsi, son mandat est de planifier, d'élaborer et de coordonner la réalisation d'enquêtes nationales qui lui sont commandées, d'en diriger l'analyse de données et d'assurer la première diffusion des résultats. Ces enquêtes de grande envergure permettent de suivre les objectifs formulés dans la Politique de la santé et du bien-être (1992-2002), les Priorités nationales de santé publique (1997-2002) et le Programme national de santé publique (2003-2012). Les domaines des enquêtes en cours ou en préparation tendent cependant à se diversifier et à couvrir d'autres champs d'action que celui de la santé, notamment la famille et l'enfance.

La Direction Santé Québec travaille également avec la Direction générale de l'Institut à la mise sur pied du Programme intégré d'études longitudinales québécoises (PIELQ). Ce programme vise à rendre plus efficiente la tenue d'enquêtes longitudinales et à intégrer divers besoins des ministères, des organismes et des chercheurs dans des domaines comme le développement des enfants, la santé au travail et les trajectoires socioéconomiques des individus et des familles.

La **Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales** a pour mandat de fournir assistance et conseil aux unités administratives de l'Institut, ainsi qu'aux ministères et organismes québécois, en méthodologie d'enquête, en utilisation de méthodes quantitatives, en analyse statistique des données et en analyse descriptive. Elle conçoit et

applique des méthodologies d'enquête ou d'exploitation de fichiers administratifs. Entre autres, ses travaux peuvent consister à élaborer des plans de sondage et des méthodologies de traitement et d'analyse statistique de données. Elle construit les outils quantitatifs nécessaires au bon fonctionnement du système statistique, notamment en matière de confidentialité de données.

Il est également dans les attributions de cette direction d'établir et de tenir à jour le bilan démographique du Québec, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'Institut. La direction effectue des estimations démographiques pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour divers groupes de la population et différents niveaux géographiques. Elle effectue le suivi des principaux indicateurs démographiques, produit des perspectives démographiques et procède à l'étude des tendances statistiques dans les domaines de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la mobilité. En outre, la Direction procède au développement méthodologique du dispositif de prévision démographique et elle réalise des études analytiques qui relient des variables socioéconomiques aux phénomènes démographiques. Enfin, elle assume la responsabilité du Registre des événements démographiques.

Il est également dans les attributions de cette direction de réaliser des enquêtes dites « spéciales ». Il s'agit d'enquêtes demandées par l'administration publique et menées selon un mode de recouvrement de coûts. Ces projets ont comme caractéristique de ne pas apparaître dans les mandats habituels des autres directions de l'Institut.

La **Direction de l'édition et des communications** a pour mandat d'organiser et de publier des données régionales issues du recensement, ainsi que des synthèses statistiques multisectorielles. Elle offre également à l'Institut et à l'administration publique une expertise en matière de normalisation territoriale, de codification géographique et de classification économique et sociale. Elle gère le Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut, qui répertorie et rend disponible toute documentation à contenu statistique sur le Québec ou digne d'intérêt pour celui-ci, et qui offre un service direct à la clientèle en renseignements statistiques. La direction est également responsable du Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec (CADRISQ) où les chercheurs des milieux universitaires et de la recherche ont accès, tant à Montréal qu'à Québec, à certaines banques de données statistiques et aux publications de l'Institut, à des compilations statistiques sur mesure, à des

conférences et à des séminaires, à du soutien pédagogique et à de l'information sur l'Institut. Enfin, la direction assume les fonctions de diffusion, de mise en marché, d'édition (y compris la révision linguistique et la traduction) et de communication de l'Institut et elle assume la responsabilité du site Internet et de l'intranet de l'organisme.

La **Direction des technologies de l'information** a pour mandat de fournir le soutien nécessaire aux unités administratives de l'Institut en matière de gestion des ressources informationnelles. À ce titre, elle élabore, implante et maintient en état de fonctionnement les applications informatiques essentielles à la mission de l'Institut; elle met en place les moyens et les mécanismes nécessaires à la prestation électronique de service, et ce, en garantissant un haut niveau de sécurité; elle est responsable de la sécurité de l'information numérique de l'Institut; elle détermine les normes et les meilleures pratiques; elle joue un rôle-conseil auprès de la direction de l'Institut et de tout le personnel, et assure le respect de la politique et des normes ministérielles et gouvernementales en cette matière.

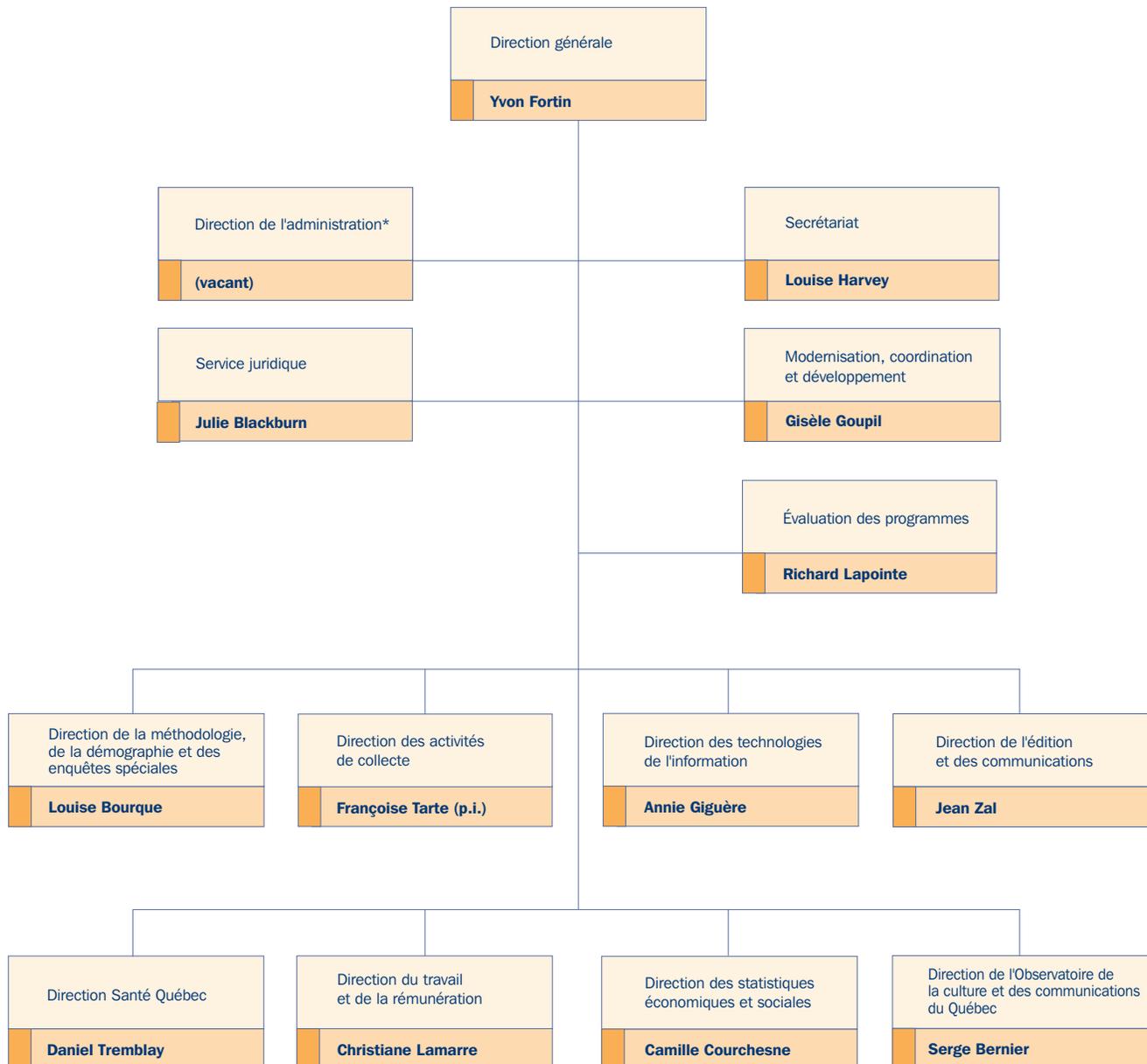
La **Direction des activités de collecte** a pour mandat d'assurer la gestion des opérations relatives aux activités de collecte des enquêtes faites par l'Institut, pour lui-même ou à la demande de ses clients. Elle participe à la préparation des projets d'enquête et à l'élaboration des questionnaires, assure la collecte des données, effectue la saisie des données recueillies et en contrôle la qualité. De plus, elle offre à l'administration publique des services en matière de planification et de contrôle d'enquête. Elle effectue aussi la codification et la saisie des données des formulaires du Registre des événements démographiques.

Les **ressources fonctionnelles rattachées au directeur général** de l'Institut en matière de secrétariat, de services juridiques, de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de modernisation, d'évaluation de programme et de réalisation ou de coordination de dossiers institutionnels ont pour mandat de jouer un rôle-conseil auprès de ce dernier, de l'assister et de lui fournir tout le soutien nécessaire à la réalisation quotidienne et prospective des activités de l'Institut en ces matières, de même qu'en ce qui concerne le fonctionnement de divers comités permanents ou *ad hoc*.



ORGANIGRAMME

Institut de la statistique du Québec
au 31 mars 2003



* Ressources humaines, financières et matérielles.



DEUXIÈME PARTIE

Présentation des résultats

Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens

Même si l'Institut de la statistique du Québec n'est pas assujéti à la Loi sur l'administration publique, il a volontairement adhéré à la démarche de modernisation de la gestion publique québécoise dont l'un des volets consiste, en ce qui concerne les ministères et organismes, à produire une déclaration de services aux citoyens. En janvier 2003, l'Institut rendait donc publique sa première Déclaration de services aux citoyens. Tous les cadres de l'Institut, de même qu'un certain nombre d'employés, ont été consultés lors de la rédaction de ce document.

Reconnaissant l'importance de chaque citoyen, l'Institut prend les engagements suivants relativement à sa façon d'être et à son savoir-faire, ainsi qu'en matière de protection des informations confidentielles et à l'égard des répondants à ses enquêtes :

Sa façon d'être
<ul style="list-style-type: none">- accueillir et aborder le citoyen avec courtoisie- faire preuve de politesse et de respect en toute circonstance- s'identifier clairement- écouter avec attention et ouverture les demandes du citoyen- faciliter l'accès aux services de l'Institut en offrant plusieurs façons de procéder- utiliser un langage précis, clair et simple
Son savoir-faire
<ul style="list-style-type: none">- offrir des produits et des services statistiques d'une très grande qualité professionnelle et technique, faisant appel à des méthodes statistiques éprouvées- fournir des renseignements fiables- guider le citoyen dans ses recherches de renseignements- offrir toujours le meilleur service au moindre coût- répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique
Sa garantie de confidentialité
<ul style="list-style-type: none">- assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements que l'Institut détient- faire signer un engagement à la confidentialité à tous les employés, ainsi qu'à toute personne dont l'Institut retient les services- maintenir actif un comité de protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels
Sa responsabilité à l'égard des répondants à ses enquêtes
<ul style="list-style-type: none">- garantir aux répondants la confidentialité des renseignements qu'il recueille auprès d'eux- accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes- veiller constamment à alléger leurs tâches

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, l'Institut énumère également les produits et les services accessibles aux citoyens dans les divers champs d'activité couverts par sa mission; il précise comment le citoyen peut avoir accès à ces produits et services et à quel tarif, le cas échéant. Lorsque c'est pertinent, le délai de traitement des demandes est également mentionné.

Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Une enquête visant à mesurer le taux de satisfaction de la clientèle du Centre d'information et de documentation (CID) de l'Institut a permis d'évaluer la façon dont l'Institut s'acquitte de plusieurs des engagements repris plus tard dans sa Déclaration de services aux citoyens.

Globalement, cette enquête démontre un taux de satisfaction très élevé de la clientèle du CID en ce qui concerne le service rendu. En effet, 90 % des clients ont répondu être « tout à fait d'accord » lorsqu'on leur demandait de juger de l'affirmation suivante : « Dans l'ensemble, le client a été satisfait du service reçu au CID ».

En outre, plusieurs questions de cette enquête visaient à évaluer des dimensions propres à la prestation de services du CID, dimensions exprimées également dans la Déclaration de services aux citoyens. Les résultats de l'enquête⁴ révèlent les éléments suivants :

Dimension de la prestation de service exprimée dans la Déclaration de services aux citoyens	Résultats de l'enquête
<ul style="list-style-type: none">- Accueillir et aborder le citoyen avec courtoisie- Faire preuve de politesse et de respect en toute circonstance	98 % des répondants sont « tout à fait d'accord » avec l'affirmation : « Le client estime que le personnel a été courtois et poli ».
<ul style="list-style-type: none">- Écouter avec attention et ouverture les demandes du citoyen	91 % se sont dits « tout à fait d'accord » avec l'affirmation : « Le client considère que le personnel a été attentif à ses besoins ». De plus, 8 % ont répondu être « plutôt en accord ».
<ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès aux services de l'Institut en offrant plusieurs façons de procéder	95 % des usagers ont déclaré être « tout à fait d'accord » avec l'affirmation : « Il est facile d'accéder au service offert par le CID ».

Pour donner suite à l'engagement exprimé dans sa Déclaration de services aux citoyens de « **répondre le plus rapidement possible aux demandes d'information statistique** », l'Institut consigne sur une fiche divers renseignements sur ses clients (leur secteur d'appartenance, leur région, etc.), sur leurs demandes (information recherchée, support demandé, découpage territorial, etc.), ainsi que sur la réponse fournie (caractère complet ou non de la réponse, délai de réponse, etc.). Il ressort de ces compilations qu'au cours de la période durant laquelle a été menée l'enquête mentionnée précédemment, une réponse a été fournie au client

dans un délai de trois jours et moins dans 90 % des cas (dans 76 % des cas, ce délai a même été de 48 heures et moins). Ce délai est d'ailleurs représentatif de la situation habituelle au CID. De plus, le personnel du CID a pour pratique courante de communiquer avec le client chaque fois que l'on prévoit que le délai de réponse sera supérieur à 48 heures.

Soucieux d'améliorer la qualité de son service à cet égard, l'Institut effectue un suivi hebdomadaire du temps de réponse aux demandes de renseignement adressées au CID et il diffuse cet indicateur à tous les employés de l'Institut dans le réseau intranet.

⁴ On a recueilli les réponses de 385 personnes, sur une possibilité de 470. L'enquête a couvert une période de près de sept semaines de prestation de service, soit du 1^{er} avril au 15 mai 2002.

Enfin, soulignons que les diverses informations consignées sur la fiche-client du CID permettent également à l'Institut de mieux connaître les besoins de sa clientèle et d'adapter, lorsque c'est possible, la production des statistiques en fonction de ceux-ci.

L'Institut a répondu à ses engagements de « **faciliter l'accès à ses services** » et d'« **offrir à sa clientèle le meilleur service au moindre coût** » de multiples façons en 2002-2003. Il a tenu le Centre d'information et de documentation ouvert à la clientèle aux heures d'affaires et il a offert, par son intermédiaire, un service général de renseignements statistiques sur le Québec par téléphone (ligne 800 accessible partout au Québec), sur place, par correspondance, par télétransmission, ou encore par le site Internet de l'Institut. L'Institut permet également la consultation d'une partie de son catalogue bibliographique dans Internet, grâce à l'adhésion du CID au Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales.

Toutes les publications de l'Institut sont vendues dans le réseau de distribution des Publications du Québec. Toutefois, la presque totalité de ses publications sont disponibles tout à fait gratuitement sur son site Web, en format téléchargeable. Internet est, en effet, le moyen de diffusion que privilégie l'Institut. Il a donc continué d'offrir gratuitement au public en général, sur son site Internet, une multitude de tableaux statistiques dans tous les domaines couverts par sa mission. Dans certains cas, Internet est même le canal de diffusion exclusif, notamment pour de nombreuses données du domaine de la culture et des communications. La diffusion des informations statistiques sur le site Web de l'Institut jouit d'ailleurs d'une popularité grandissante puisque le nombre de sessions par mois est passé d'un peu plus de 45 000 en 2001-2002 à près de 58 000 en 2002-2003, soit une augmentation de 29 %. En outre, l'Institut a procédé, en 2002-2003, à une refonte de son site Web, en l'adaptant à la structure de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et en respectant les nouvelles normes gouvernementales d'identification visuelle.

Afin de permettre aux milieux universitaires et de la recherche d'avoir accès à certaines banques de données statistiques de l'Institut, le Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut (CADRISQ) a également poursuivi ses activités dans ses locaux du campus de l'Université de Montréal, ainsi que dans les bureaux de l'Institut, à Québec. Sur le plan technologique, l'Institut a réalisé des travaux prometteurs dans le but de permettre l'exploitation à distance, et en toute sécurité, des données de ses enquêtes par des chercheurs. Un projet pilote a été mis sur pied et des échanges ont eu lieu à cet égard avec des chercheurs d'une université de l'Ontario.

Toujours dans le but de faciliter l'accès des citoyens aux produits et services qu'il leur offre, l'Institut a participé à cinq salons ou congrès en 2002-2003, présence qui lui a permis de faire connaître ses produits et services à quelques milliers de personnes. Il a émis des communiqués de presse (53) chaque fois qu'une publication était diffusée ou que de nouvelles données statistiques étaient rendues disponibles, et il a tenu six conférences de presse, à Québec ou à Montréal.

Avec ce même objectif de faciliter l'accès à son information, l'Institut publie annuellement, depuis quelques années déjà, un calendrier qui annonce les dates de sortie prévues de ses publications dans le domaine économique, ainsi que les dates de diffusion des principales données statistiques en ce domaine. En avril 2002, l'Institut a publié de nouveau le document intitulé *Calendrier de disponibilité des principales données produites par la Direction des statistiques économiques et sociales, 2002-2003*, il l'a transmis aux sous-ministres et aux dirigeants d'organisme, ainsi qu'aux analystes de la situation économique, et il l'a diffusé sur son site Internet. Outre qu'elle fournit à la clientèle les dates prévues où elle pourra avoir accès à ses produits et services dans le domaine économique, cette façon de faire contribue à donner de l'Institut une image de neutralité, de crédibilité et d'intégrité en ce qui a trait à la livraison de ses produits et services.

Désireux d'étendre cette pratique aux autres domaines statistiques couverts par sa mission, l'Institut a publié et diffusé sur son site Internet, en mars 2003, le document intitulé *Calendrier de diffusion des informations statistiques sur les différents aspects de la société québécoise. Programmation 2003-2004*. Ainsi, toutes les catégories de clientèle de l'Institut et ses divers partenaires pourront dorénavant bénéficier chaque année de cette information, non seulement dans le domaine économique, mais également dans les domaines de la culture et des communications, de la santé et de la société, du travail et de la rémunération, et de la sociodémographie. En réalisant ce nouveau produit d'information, l'Institut témoigne de son engagement à toujours mieux servir sa clientèle.

L'Institut s'est également engagé à « **accorder la plus haute priorité au respect des répondants à ses enquêtes** ». Dans cet esprit, l'Institut a élargi le mandat jusqu'ici dévolu au Comité d'éthique de la Direction Santé Québec pour que celui-ci devienne le Comité d'éthique de l'Institut, c'est-à-dire pour que son rôle ne porte plus seulement sur les enquêtes en santé, mais également sur toutes les enquêtes et les projets de recherche que mène l'Institut auprès des individus et des ménages.

Ce faisant, l'Institut veille à ce que ses enquêtes et ses projets de recherche en ce domaine satisfassent aux règles de l'éthique. Les réflexions et les recommandations des membres du Comité d'éthique, ainsi que le regard neuf qu'ils portent sur les problématiques qui leur sont soumises (sur les modalités de consentement à la communication, les techniques de collecte envisagées, l'approche des répondants, etc.), permettent à l'Institut d'assurer que ses répondants sont traités avec respect et avec le souci de garantir l'intégrité des personnes.

L'attention que l'Institut accorde aux répondants à ses enquêtes l'amène également à avoir recours à des modes de collecte diversifiés et toujours mieux adaptés à leurs besoins (collecte postale, téléphonique, par télécopieur, en face à face). En 2002-2003, il a accentué ses efforts et amélioré son infrastructure en matière de collecte de données sur le terrain. Deux nouvelles enquêtes ont ainsi été réalisées par des intervieweurs, en face à face, soit *l'Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de quatre ans* et *l'Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*.

Les activités de l'Institut visant à respecter les engagements pris dans sa Déclaration de services aux citoyens en matière de « **garantie de confidentialité** » sont décrites à la section intitulée « Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels » du présent rapport.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, l'Institut invite les personnes qui souhaitent formuler une plainte à s'adresser à la Direction générale de l'Institut. L'Institut s'engage également à traiter ces plaintes dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception. Une seule plainte a été formellement adressée, en 2002-2003, à la personne chargée de les recevoir à l'Institut. Une réponse a d'abord été fournie verbalement au plaignant le jour même, et une information a également été envoyée par courrier postal dans les deux jours suivants.

Enfin, l'Institut ayant retenu comme deuxième orientation de son premier enjeu stratégique d'« améliorer la qualité des produits et services aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données », le lecteur trouvera d'autres réalisations de l'Institut en ce domaine à la section intitulée « Résultats en regard du Plan stratégique » du présent rapport.

Rappel des principaux éléments du Plan stratégique 2002-2005

En avril 2002, la ministre responsable de l'Institut de la statistique du Québec déposait à l'Assemblée nationale le premier Plan stratégique de l'Institut portant sur les années budgétaires 2002-2005. Ce plan comporte trois enjeux stratégiques qui, eux-mêmes, se définissent en huit orientations.



Le Plan stratégique de l'Institut comporte également six indicateurs qui lui permettent d'évaluer le degré de respect de ses engagements. Ces indicateurs seront révisés annuellement en fonction de leur pertinence et afin de couvrir l'ensemble du Plan à son échéance.

Ces six indicateurs, ainsi que les cibles associées à chacun d'eux, sont les suivants :

Indicateur	Cible
Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, d'ici 2005, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par les partenaires gouvernementaux québécois - Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent - Augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activité statistiques
Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada	<ul style="list-style-type: none"> - Convenir d'un accord-cadre dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages - Conclure au moins une entente par année, en vertu des accords-cadres dans les domaines des statistiques sur les individus et les ménages et des statistiques sur les entreprises
Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de partenariats - Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes
Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels
Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles	<ul style="list-style-type: none"> - Implanter, dans chacun des domaines d'activités statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles - Développer et diffuser une Déclaration de services aux citoyens
Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Implanter un processus intégré de gestion par projet



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 1

Occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive

Indicateur

Taux d'augmentation de la couverture des statistiques officielles et de la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure

Cibles

- Avoir intégré dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, d'ici 2005, l'ensemble des statistiques officielles diffusées par les partenaires gouvernementaux québécois
- Développer au moins un nouveau créneau par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent
- Augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activité statistiques

Résultats

L'Institut de la statistique du Québec a continué, en 2002-2003, d'assumer les responsabilités qui lui incombent à titre d'agence statistique officielle au Québec et qui découlent de la mission qui lui est confiée par sa loi constitutive. Afin d'« **occuper pleinement l'espace aménagé par le gouvernement en vertu de cette loi constitutive** », c'est-à-dire dans le but de concrétiser la mission que le législateur lui a confiée, l'Institut a poursuivi, en 2002-2003, l'ensemble des activités courantes inscrites à sa programmation régulière et il a pris un grand nombre de nouvelles initiatives. On trouvera d'abord dans cette section un **survol des principales activités courantes** de l'Institut qui lui incombent en vertu de sa mission. L'**annexe A** du présent rapport complète cette information en présentant les listes suivantes :

- les enquêtes statistiques conduites en 2002-2003 (financement, partenariats, ententes de trois ans et plus, nouveaux créneaux, caractère *ad hoc* ou sur mesure),
- les partenariats et les ententes de trois ans et plus,
- les publications, cédéroms et autres parutions,
- les principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique.

Quelques exemples de nouvelles initiatives, de même que les principaux événements associés à la prise en charge, par l'Institut, de sa mission seront ensuite brièvement présentés.

Survol des principales activités courantes

L'Institut a continué, en 2002-2003, de recueillir, de traiter, d'organiser, d'analyser et de diffuser, à partir d'enquêtes ou en exploitant des fichiers administratifs, des statistiques dans les domaines d'activité suivants : la santé et la société, la sociodémographie, la culture et les communications, l'économie et le travail, ainsi que la rémunération. Il a continué d'assurer le maintien et le développement du système de comptabilité économique du Québec et de diffuser, sur une base régulière, les principaux indicateurs économiques conjoncturels. Il a exercé ses multiples fonctions en étroite collaboration et en complémentarité avec Statistique Canada et les ministères et organismes de l'administration publique québécoise. Ses activités l'ont amené à développer une expertise de pointe dans divers domaines : économétrie, méthodes quantitatives, méthodologie statistique, techniques d'enquête, traitement des données, analyse statistique des données, traitement de la confidentialité, gestion de projet, etc.

En matière d'enquêtes, l'Institut a poursuivi la collecte de données de base indispensables à une compréhension éclairée de la situation et des tendances de la société québécoise. Ainsi, 27 enquêtes régulières ont été menées dans des domaines comme l'industrie bioalimentaire, la culture, les investissements, le travail, l'emploi, le tourisme, les finances municipales et les institutions financières. Ces enquêtes régulières, financées par la subvention de base ou à financement mixte, sont énumérées à l'annexe A. À ces activités de collecte de données de base s'ajoutent les activités liées au Registre des événements démographiques, c'est-à-dire l'enregistrement des données sur les naissances, décès, mortinaissances, mariages et unions civiles au Québec.

Près de 50 publications, bulletins et cédéroms ont été diffusés en 2002-2003 et de nombreux travaux d'étude, d'analyse, à caractère méthodologique ou scientifique sur des sujets divers ont été réalisés. Ces publications et ces travaux sont également énumérés à l'annexe A.

Pour le soutenir dans ses différentes activités, l'Institut s'est appuyé sur une infrastructure à la fine pointe des développements récents en matière de méthodologie d'enquête, de techniques de collecte, de technologies de l'information et de diffusion.

Quelques exemples de nouvelles initiatives

Événement important au chapitre de la prise en charge par l'Institut de sa mission, soulignons d'abord l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec, en décembre 2002, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui a confié à l'Institut de la statistique du Québec l'administration d'un Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Plusieurs discussions ont eu lieu entre les diverses parties au projet relativement aux modalités de mise en place, au financement et à la programmation de cette nouvelle entité administrative.

Plusieurs interventions de l'Institut, en 2002-2003, ont contribué à « **augmenter la couverture des statistiques officielles et la demande d'enquêtes ou d'études sur mesure** ».

Ainsi, en 2002-2003, l'Institut a continué d'agir à titre de mandataire du projet de « **Banque de données des statistiques officielles sur le Québec** » (BDSO), composante importante dans le déploiement de l'infrastructure gouvernementale. Ce projet a pour but d'intégrer un ensemble de statistiques sur le Québec provenant de plusieurs sources officielles et de l'organiser dans une banque de données qui sera continuellement tenue à jour. Cette banque de

données pourra être consultée et utilisée par le grand public, les ministères et organismes, les chercheurs, les associations, les entreprises et les étudiants. L'Institut a terminé en 2002-2003 les travaux de développement informatique nécessaires aux fonctions de chargement de données et de diffusion, et il a porté de 13 à 26 le nombre de ministères ou organismes partenaires associés à cet ambitieux projet.

L'Institut a respecté la cible qu'il s'était fixée de « développer au moins **un nouveau créneau** par année dans un domaine d'activité statistique existant ou dans un domaine émergent ». C'est ainsi que quatre nouvelles enquêtes ont été ajoutées à la programmation régulière de l'Institut dans le domaine de la culture et des communications.

L'Institut a également répondu à son engagement d'« augmenter le nombre d'analyses, d'activités ou de projets de recherche d'au moins un par année, dans chacun des domaines d'activité statistiques », comme en font foi, notamment, les diverses études publiées dans des bulletins, ainsi que les travaux d'analyse, à caractère méthodologique ou scientifique, énumérés à l'annexe A.

Pour répondre aux besoins exprimés par certains clients de disposer de données d'« **enquêtes sur mesure** », l'Institut a également mené 17 enquêtes *ad hoc* au cours de l'exercice 2002-2003. Ces enquêtes ont trait aux domaines de la santé, de la famille, de la culture et des communications, de l'emploi et de la rémunération, et de la science et de la technologie. À titre d'exemples, citons l'importante enquête, entreprise à la demande du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin de mesurer les effets de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, enquête conduite auprès d'entreprises ayant une masse salariale de 250 000 \$ et plus et auprès de leurs employés, ainsi que l'*Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire*.

Au chapitre des publications et des cédéroms, on compte 20 nouveaux titres qui sont venus répondre à de nouveaux besoins ou combler des lacunes dans des domaines en émergence. Par exemple, certaines de ces nouveautés au catalogue de l'Institut portent sur la santé, les familles, les ménages et les conditions de vie, l'innovation et les nouvelles technologies.

De plus, l'Institut a diffusé 34 articles de fond, résultats de recherches ou de travaux d'analyse, dans les cinq bulletins de l'Institut ou dans des publications ou des périodiques du Québec et de la France.

L'Institut a, par ailleurs, réalisé 20 travaux d'étude ou d'analyse, méthodologiques ou à caractère scientifique, dont 16 ont été effectués à la demande de divers ministères et organismes. L'Institut a également été sollicité en 2002-2003 pour fournir des avis méthodologiques ou pour agir comme expert-conseil auprès de ministères et organismes.

L'exercice de sa mission a également amené l'Institut à réaliser plusieurs activités qui lui ont valu un certain rayonnement sur le plan international. Ainsi, l'année 2002 a été marquée par la fondation, en juin, à Paris, de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, dont l'Institut de la statistique du Québec est l'un des huit membres du Comité directeur, les autres étant l'Institut national de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour le Québec, ainsi que le Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES), le Centre de recherche médecine sciences santé et société (CERMES), (CNRS – INSERM – EHSS), le Réseau fédératif de recherche « Santé, Vieillesse, Société » (Université René Descartes – Paris V), l'Unité de recherche « Recherche épidémiologique en santé périnatale et santé des femmes » (INSERM) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour la

France. À l'été 2002, l'Institut a reçu une professionnelle de l'Institut national de statistiques et d'études économiques (INSEE) qui a travaillé avec des professionnels de l'Institut à la comparaison des méthodologies et des résultats d'enquêtes menées par les deux organismes sur les sans domicile fixe. Les résultats de ces travaux conjoints seront publiés dans la revue de l'Observatoire.

Parmi les conférences majeures organisées par l'Institut en 2002-2003, citons le Colloque international sur la statistique culturelle, organisé conjointement avec l'Institut de la statistique de l'UNESCO, en octobre 2002, à Montréal, ainsi que les Journées annuelles de santé publique, organisées conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique, en novembre 2002.

De plus, l'Institut a présenté des communications à 11 conférences ou colloques de portée nationale ou internationale. Ces communications ont, par exemple, traité des migrations des jeunes, de la santé, du développement des enfants, du vieillissement, des conditions de vie, de la régionalisation des études d'impact économique et de la méthodologie.

Orientation 2

Améliorer la qualité des produits et des services offerts aux citoyens, aux entreprises et aux utilisateurs de données

Indicateur

Nombre et nature des mécanismes mis en place pour améliorer la qualité des produits et services offerts aux différentes clientèles

Cibles

- Implanter, dans chacun des domaines d'activité statistiques, des mécanismes de mesure de la satisfaction adaptés aux différentes clientèles
- Développer et diffuser une Déclaration de services aux citoyens

Résultats

En 2002-2003, l'Institut a continué d'améliorer ou a mis en place, selon le cas, un certain nombre de « **mécanismes dans le but d'améliorer la qualité des produits et services** » qu'il offre à ses divers clients.

Pour assurer la livraison de « **produits de qualité à ses utilisateurs de données** », il a continué de prendre diverses mesures visant à assurer l'obtention de taux de réponse aussi élevés que possible à ses enquêtes, gage de qualité et de fiabilité des données produites. Il a obtenu à ce chapitre des résultats très enviables, puisque les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut varient entre 70 % et 100 %, sauf en ce qui a trait à l'*Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales*, qui s'est déroulée dans le contexte particulier de la fusion de certaines municipalités. À titre d'exemples, citons les excellents taux de réponse obtenus dans le cadre de l'*Enquête sur le tabagisme* (92,7 %) et de l'*Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de quatre ans* (81,4 %), de même que les améliorations apportées au taux de réponse déjà fort acceptable de l'*Enquête sur la rémunération globale*, qui est passé de 87,9 % en 2001, à 89,9 % en 2002 (volet salarial).

Également dans le but d'améliorer la qualité de ses produits, l'Institut est parvenu, au cours de 2002-2003, à réduire le délai de production de ses compilations des naissances et des décès en ramenant de 28 à 23 mois le temps consacré à la fermeture des données de l'année 2000.

Parmi les mécanismes dont l'Institut s'est doté afin de « **mesurer la satisfaction de sa clientèle à l'égard de ses produits et services** », citons les divers comités consultatifs qu'il continue d'animer dans plusieurs de ses domaines d'activité. Ces comités consultatifs sont énumérés dans la première partie du présent rapport. De plus, chaque année, l'Institut présente aux parties patronales et syndicales de l'administration québécoise les résultats de son rapport sur la rémunération des salariés. Démarche récurrente de mesure de satisfaction de la clientèle en ce domaine, cette rencontre est l'occasion, pour les parties patronales et syndicales, d'exprimer leur degré de satisfaction à l'égard du

rapport, et de faire connaître leur point de vue sur les orientations retenues par l'Institut quant au format et à l'analyse. Lors des autres rencontres tenues durant l'année, les parties patronales et syndicales peuvent également exprimer leur degré de satisfaction à l'égard des recherches et des enquêtes de l'Institut.

Toujours dans le but de **mesurer la satisfaction de sa clientèle**, une enquête a été effectuée auprès des usagers du Centre d'information et de documentation (CID). Ce sondage, qui a été mené auprès de toutes les personnes ayant bénéficié d'au moins une prestation de service de la part du CID durant une période de près de sept semaines, révèle un taux de satisfaction extrêmement élevé de la clientèle. (Des résultats plus détaillés de cette enquête sont présentés à la section « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens ».)

Comme il s'y était engagé, l'Institut a rédigé et publié en janvier 2003 sa première **Déclaration de services aux citoyens** où il énonce les moyens qu'il entend prendre pour placer le citoyen au cœur de ses préoccupations. Les grandes lignes de ce document sont reprises à la section intitulée « Rappel des principaux éléments de la Déclaration de services aux citoyens ». Pour améliorer constamment son service à la clientèle, l'Institut s'y engage à évaluer, au cours d'un cycle de cinq ans, le degré de satisfaction à l'égard de ses produits et services statistiques, notamment en matière de qualité et de pertinence, à en publier les résultats dans son rapport annuel de gestion et à apporter les modifications appropriées à sa Déclaration de services aux citoyens.

La Déclaration de services aux citoyens de l'Institut a été diffusée par divers moyens. Elle est accessible sur le Portail du gouvernement du Québec, de même que dans le site Internet de l'Institut. Elle a également fait l'objet d'une distribution aux divers ministères et organismes gouvernementaux, et les employés de l'Institut peuvent la consulter dans l'intranet.

Plusieurs autres réalisations de l'Institut ayant pour but d'améliorer la qualité des produits et services offerts à sa clientèle sont également présentés au chapitre intitulé « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens » du présent rapport, telles que le site Internet de l'Institut, le CADRISQ, le calendrier de diffusion des informations statistiques et le Comité d'éthique.

Orientation 3

Assurer la protection des renseignements personnels et des autres renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'Institut

Indicateur

Confidentialité et sécurité des renseignements détenus par l'Institut

Cible

- Assurer la mise à jour et l'évolution des mécanismes visant à éviter toute divulgation de renseignements personnels et confidentiels

Résultats

La protection des renseignements qu'il recueille ou reçoit en vertu de sa loi constitutive est au cœur des préoccupations de l'Institut de la statistique du Québec. L'obligation d'assurer la protection des renseignements statistiques constitue, en effet, la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'activité de l'Institut. L'assurance que les renseignements recueillis ou obtenus seront gardés confidentiels confère à l'Institut toute sa crédibilité, amène les individus, les entreprises et les organismes à collaborer à ses enquêtes en toute confiance, ce qui contribue à assurer la qualité des résultats.

Cette préoccupation d'assurer la « **confidentialité et la sécurité des renseignements qu'il détient** » a conduit l'Institut à mener diverses activités inscrites dans un plan d'action comportant quatre volets : l'élaboration et la mise à jour des politiques et des procédures relatives à la protection des renseignements confidentiels; la sensibilisation et la formation des employés; l'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité; la conformité avec le Plan d'action gouvernemental.

Ces activités sont décrites à la section intitulée « Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels » du présent document.



ENJEU 1

Actualiser sa mission

Orientation 4

Optimiser l'utilisation, la gestion et le contrôle de ses ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles

Indicateur

Utilisation optimale des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

Cible

- Implanter un processus intégré de gestion par projet

Résultats

Mentionnons d'abord que l'entente avec le ministère des Finances relativement aux services en **ressources humaines** qu'il fournissait à l'Institut a pris fin au 31 mars 2003, et que des activités de planification et d'organisation ont été réalisées au cours de l'automne 2002 et de l'hiver 2003 en vue de créer une fonction « ressources humaines » au sein de l'Institut. Ainsi, celui-ci s'est doté d'un nouveau Service des ressources humaines qui, pour la première fois, fait partie intégrante de l'organisme.

Afin d'assurer l'« **utilisation optimale de ses ressources humaines** », plusieurs activités ont été réalisées en 2002-2003. En matière de santé et de sécurité au travail, citons : le maintien d'un programme de remboursement des activités en santé physique, et le maintien d'un comité de prévention du harcèlement. Dans le domaine de la formation et du développement des ressources humaines, malgré un contexte budgétaire difficile, 1,08 % de la masse salariale a été consacré aux activités de formation. En 2001-2002, ce taux était de 1,9 %. Cette baisse apparente s'explique par le fait que plusieurs activités reliées à la formation n'ont pas été compilées en 2002-2003. Des mesures sont déjà mises de l'avant afin de remédier à cette lacune. Plusieurs des activités de formation conduites en 2002-2003 visaient le développement des compétences professionnelles, ou concernaient des domaines comme le soutien à la gestion, le partage d'expertise avec des pairs, des partenaires et d'autres organismes statistiques, les technologies de l'information et la protection des renseignements personnels. Plusieurs employés ont, par ailleurs, participé à divers séminaires, congrès, colloques et conférences nationales et internationales. Soulignons également la poursuite d'un programme de reconnaissance des 25 ans de carrière des employés dans la fonction publique, de même que le maintien d'un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés qui vise à familiariser l'arrivant à la mission de l'organisme, à ses valeurs, à la protection des renseignements confidentiels, à l'appareil gouvernemental dans son ensemble, à l'éthique dans la fonction publique et à l'ensemble des politiques de l'Institut.

L'Institut a aussi mis en place des moyens afin d'augmenter son pouvoir d'attraction et de rétention du personnel. En 2002-2003, l'Institut a procédé à la planification annuelle des concours de recrutement, opération qui lui a permis de mieux planifier ses besoins quant à la compétence et à l'expertise attendues de ses nouvelles ressources. L'Institut a de plus procédé à la révision complète de son processus de recrutement afin d'en diminuer les coûts et les délais. Le délai de publication des postes à doter est ainsi passé de un mois et demi à trois semaines, et les coûts associés à cette activité ont été éliminés. L'Institut a également élargi son réseau de diffusion des offres d'emploi auprès des collèges, des universités et des différents centres locaux et régionaux d'emploi. Dix concours de recrutement ont été organisés à l'Institut en 2002-2003 afin de doter des postes spécialisés. L'Institut s'est associé à certains ministères afin de mettre conjointement sur pied des concours de recrutement interministériel spécialisés. De plus, afin de favoriser la relève, l'Institut a accueilli une quarantaine d'étudiants et de stagiaires qui sont venus se familiariser avec l'organisme. Pour bien cibler ses interventions et améliorer son pouvoir de rétention, l'Institut a mis en place un processus d'entrevue pour connaître les causes du départ de ses employés.

Toujours avec l'intention d'assurer l'utilisation optimale de ses ressources, l'Institut a également effectué un bilan de l'état de réalisation de son plan de développement corporatif adopté le 26 juin 2001. Ainsi, 81 activités ont été réalisées conformément à ce plan, dont 40 au cours de 2002-2003, notamment une série d'actions sur le thème « Esprit corporatif et vision de l'Institut ». Mentionnons, à titre de mesures retenues dans ce plan d'action : la mise en place, dans l'intranet de l'Institut, d'un forum qui permet aux employés de solliciter du dépannage, de demander un conseil ou un avis à leurs collègues, ou d'émettre une suggestion; l'ouverture automatique de l'intranet au démarrage des postes de travail, afin d'améliorer l'information transmise aux employés; l'analyse et la diffusion des résultats du sondage sur le climat organisationnel mené au cours du précédent exercice et la formulation de recommandations à cet égard; la tournée annuelle du directeur général dans chacune des directions pour présenter les différentes réalisations de l'Institut et les grands défis que l'organisme devra relever.

Afin de faire connaître et de rappeler aux employés les valeurs de gestion de l'Institut, et pour que celles-ci se traduisent, au quotidien, par des gestes concrets, des activités de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel sont désormais prises en charge, à tour de rôle, par chaque direction de l'Institut.

En matière de gestion des « **ressources financières** », l'Institut a formulé une demande d'augmentation de sa subvention pour lui permettre, en particulier, d'assumer ses engagements relatifs à l'élargissement de son mandat, et afin de répondre aux besoins liés à la mise en place de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et à la gestion de l'organisme. Soucieux de résorber le déficit de l'exercice précédent et de contenir les dépenses de l'année en cours, l'Institut a également mis sur pied un groupe de travail ayant le mandat de remettre au directeur général, à la fin de l'exercice 2002-2003, une proposition de planification budgétaire pour l'exercice financier suivant. Cette planification devait respecter l'équilibre budgétaire, définir un ordre de priorité parmi les projets et proposer des mécanismes susceptibles de garantir l'équilibre financier de l'Institut. Les mécanismes de suivi et de contrôle budgétaires déjà en place ont été améliorés.

En vue d'« **implanter un processus intégré de gestion par projet** », des discussions ont eu lieu pour en arriver à une compréhension commune des rôles et responsabilités des divers membres de l'Institut en matière de gestion de projet. À cette occasion, on a présenté une grille détaillée visant à distribuer les rôles et les responsabilités. Des règles de gestion ont également été déposées.

Au chapitre des « **ressources matérielles** », l'Institut a rapatrié dans les locaux où siège son secrétariat (au 200, chemin Sainte-Foy, à Québec) les neuf employés qui avaient dû être installés ailleurs temporairement, faute d'espace.

L'établissement de l'infrastructure gouvernementale et l'évolution des technologies de l'information suggèrent un virage important sur le plan des « **ressources informationnelles** » de l'Institut qui, jusqu'à maintenant, assumaient essentiellement un rôle de soutien aux opérations courantes des unités administratives. Le virage entrepris au cours de l'année 2002-2003 permettra de recentrer l'apport des ressources informationnelles au cœur des stratégies d'affaires de l'Institut.

En ce domaine, soulignons d'abord, en 2002-2003, la mise en place de l'infrastructure technologique sécurisée, dans l'esprit de la convention concernant les modalités relatives à l'acquisition, à l'accès, à l'exploitation et à l'entreposage des renseignements de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. De plus, afin de répondre aux besoins de partage de documents et d'échange d'information avec des partenaires externes, l'Institut a élaboré une nouvelle solution technologique qui intègre à la fois une fonction de gestion documentaire et un forum de discussion. Deux extranets ont ainsi été mis en ondes au cours de 2002-2003, l'un destiné aux partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et l'autre réservé au Programme intégré d'études longitudinales du Québec. Une infrastructure technologique sécurisée a également été mise en place pour permettre l'accès à distance, par des chercheurs, à un fichier de données légèrement masquées, situé dans les locaux de l'Institut, et un projet-pilote a été entrepris à cet égard avec un centre de recherche de l'Université McMaster, à Hamilton.

Conformément aux exigences du Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'entrée en vigueur du nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles, le Plan de gestion des ressources informationnelles 2002-2003 de l'Institut a été acheminé à la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche pour dépôt au greffe du Conseil du trésor.

Enfin, des activités d'évaluation de programme ont été entreprises en ce qui concerne deux projets : la réponse aux demandes de renseignements statistiques au Centre d'information et de documentation et la production de la publication synthèse *Le Québec statistique*. Un Plan de contrôle de gestion a également été produit et diffusé au cours de 2002-2003.



ENJEU 2

Renouveler sa relation d'affaires avec Statistique Canada

Orientation 1

Accroître les activités conjointes de collecte, de partage des données et de développement d'expertise

Orientation 2

Assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise

Indicateur

Mise en place de mécanismes pour consolider les relations avec Statistique Canada

Cibles

- Convenir d'un accord-cadre dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages
- Conclure au moins une entente par année, en vertu des accords-cadres dans les domaines des statistiques sur les individus et les ménages et des statistiques sur les entreprises

Résultats

Au chapitre des « **mécanismes visant à consolider ses relations avec Statistique Canada** », l'Institut a pris de nombreuses initiatives en 2002-2003.

Ainsi, il a amorcé des discussions avec Statistique Canada dans le but, d'une part, d'actualiser l'entente relative à la transmission à cet organisme des données du Registre des événements démographiques et, d'autre part, afin d'obtenir, après plusieurs années de pourparlers, l'accès aux données sur les événements démographiques (naissances et décès) concernant des Québécois et survenus dans d'autres provinces canadiennes.

Les deux agences statistiques ont également convenu des modalités de transmission, à l'Institut, des renseignements fiscaux provenant de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour répondre à son engagement de « **convenir d'un accord-cadre dans le domaine des statistiques sur les individus et les ménages** », l'Institut a mené d'intenses discussions avec des représentants de Statistique Canada afin de conclure un accord-cadre de collaboration quant à la planification, à la collecte, à l'analyse et au traitement statistique d'enquêtes canadiennes réalisées au Québec et sur le partage d'informations recueillies auprès des individus et des ménages.

L'« **entente-cadre dans le domaine des statistiques sur les entreprises** » a donné lieu, en 2002-2003, à la transmission au Québec des données issues de deux enquêtes menées par Statistique Canada, soit l'*Enquête annuelle auprès des établissements manufacturiers* et l'*Enquête sur la recherche-développement dans l'industrie canadienne*.

Afin d'« **assurer la coordination entre Statistique Canada et l'administration publique québécoise** », l'Institut a continué de représenter officiellement le Québec au sein du Conseil consultatif fédéral-provincial-territorial de la politique statistique, de participer aux 13 comités fédéraux-provinciaux-territoriaux sectoriels de statistiques, et d'être membre du Conseil de la statistique de l'état civil du Canada. Au sein de ces diverses instances, l'Institut s'est fait le porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada pour transmettre à l'agence statistique fédérale les besoins statistiques de l'administration publique québécoise, et il a informé les ministères et organismes québécois de l'évolution des programmes à Statistique Canada.

Dans le même ordre d'idées, l'Institut a procédé, en 2002-2003, à une consultation des instances en santé publique (regroupement des directeurs de santé publique et regroupement des responsables de la surveillance de l'état de santé dans les directions de santé publique) au sujet de l'exploitation de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. L'Institut a collaboré étroitement avec Statistique Canada à l'*Enquête internationale sur l'alphabetisation et les compétences des adultes*. Un groupe de travail composé de représentants des deux organismes, ayant pour mandat d'harmoniser la diffusion des résultats découlant de cette enquête, a été mis sur pied et a entrepris ses travaux. L'Institut a, de plus, effectué quelques consultations interministérielles pour le recensement de la population et le recensement agricole de 2006. Il a participé à un atelier spécial sur les travaux de Statistique Canada relativement aux études de couverture du recensement de 2001 et il a poursuivi ses travaux techniques sur la mesure du sous-dénombrement, travaux qui ont permis au Québec, dans les années passées, de recouvrer des sommes importantes du gouvernement du Canada au chapitre de la péréquation. Conjointement avec Statistique Canada, l'Institut a également procédé à une consultation auprès des ministères et organismes québécois au sujet des recensements et de la géographie. Dans le domaine du travail, l'Institut a procédé à plusieurs analyses et à de nombreuses discussions avec ses partenaires, dont Statistique Canada, en ce qui a trait à la taille de l'échantillon de l'*Enquête sur la population active* et à la nécessité d'augmenter cet échantillon au Québec. Dans le domaine de l'économie du savoir, l'Institut a conduit, conjointement avec Statistique Canada, des travaux sur les méthodologies de répartition régionale des statistiques d'innovation.



ENJEU 3

Privilégier les partenariats d'affaires

Orientation 1

Développer les affaires en ciblant les activités statistiques couvertes par sa mission

Orientation 2

Prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental

Indicateur

Taux d'augmentation des revenus autonomes provenant de contrats à court et à long terme

Cibles

- Augmenter le nombre de partenariats
- Augmenter le nombre d'ententes portant sur une période de trois ans et plus avec comme objectif que ces ententes à long terme représentent au moins 50 % des revenus autonomes

Résultats

Plusieurs initiatives ont été prises par l'Institut en 2002-2003 afin de « **développer les affaires** » et de « **prévenir le chevauchement ou le dédoublement d'enquêtes au sein de l'appareil gouvernemental** ». Le tableau suivant illustre les progrès accomplis à cet égard. Les partenariats et les ententes 2002-2003 comptabilisés dans ce tableau sont énumérés à l'**annexe A**.

Nombre de partenariats

2001-2002	4
2002-2003	5

Nombre d'ententes portant sur trois ans et plus

2001-2002	5
2002-2003	8

Part des revenus provenant des partenariats et des ententes de trois ans et plus dans l'ensemble des revenus autonomes (2002-2003)	56 %
--	-------------

Les cibles que l'Institut s'était fixées ont été atteintes, puisqu'un **nouveau partenariat**⁵ et trois **nouvelles ententes de trois ans et plus**⁶ ont été conclus en 2002-2003. Parmi ces nouveaux projets, soulignons l'entente triennale intervenue au cours de cet exercice avec le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, confiant à l'Institut le mandat de produire des statistiques et des analyses régionales. Plus particulièrement, l'Institut s'est engagé à intégrer et à mettre à jour les principales données des régions du Québec dans les domaines économique, social et démographique, à concevoir de nouveaux indicateurs et à produire des analyses comparatives entre les régions du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a dépassé sa cible en ce qui a trait à la part de ces types de projets dans l'ensemble de ses revenus autonomes, puisque les ententes de partenariats et celles qui portent sur une période de trois ans et plus ont représenté 56 % de ses revenus autonomes en 2002-2003.

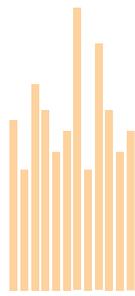
L'Institut a mené de nombreuses démarches auprès des ministères et organismes québécois afin de structurer une proposition de programme intégré d'études longitudinales du Québec (PIELQ) en santé et société. Des discussions ont également eu lieu avec le secteur privé en vue d'une participation financière à ce programme.

Dans le même ordre d'idées, mentionnons que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est récemment adressé à l'Institut pour lui offrir un rôle important dans la gestion des banques de données centrales de nature populationnelle, conformément à la nouvelle Loi sur la santé publique.

Des représentants de l'Institut ont aussi été appelés à participer aux travaux de mise en place d'un Environnement pour la promotion de la santé de l'enfant et de son bien-être (EPSEBE), projet chapeauté par les chercheurs du réseau de recherche sur le développement, la santé et le bien-être de l'enfant. Au même titre que d'autres ministères et organismes, l'Institut est appelé, dans un premier temps, à participer à la réalisation de la preuve de concept de ce projet. Il peut ainsi mettre en valeur son expertise en protection des renseignements confidentiels, en masquage de données, en sécurité informatique et comme assistant de recherche. Si le projet s'avère réalisable, l'Institut pourra participer activement à la mise en place d'une infrastructure qui permettrait d'apparier des données existantes masquées, mais qui sont déposées dans des banques de données distinctes.

5 « Partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs autres ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

6 « Entente de trois ans et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères et organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet.



TROISIÈME PARTIE

Exigences législatives et réglementaires

Rapport du Vérificateur général et états financiers

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Yvon Fortin
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 18 juin 2003

Rapport du Vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Ouellet', is placed over a light grey rectangular background.

Marc Ouellet, CA
Directeur principal

Québec, le 18 juin 2003

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
REVENUS		
Subvention du gouvernement du Québec	15 956 300 \$	14 323 100 \$
Services rendus	7 729 059	6 169 421
Autres revenus	120 494	137 640
	23 805 853	20 630 161
DÉPENSES		
Traitements et charges sociales	15 880 191	15 213 840
Honoraires professionnels	1 248 309	1 531 112
Loyers	1 666 970	1 503 630
Achats de données statistiques	332 231	257 142
Services et fournitures informatiques	745 054	473 093
Communications	342 980	314 323
Frais de bureau	198 429	227 409
Frais de déplacement et de séjour	446 290	371 153
Frais de formation	54 387	70 237
Impression	190 338	126 461
Amortissement des immobilisations	914 068	773 030
Autres dépenses	48 647	60 608
	22 067 894	20 922 038
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	1 737 959 \$	(291 877) \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Excédent
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
DÉFICIT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(902 282) \$	(683 750) \$
Redressement (note 3)		
Avantages sociaux relatifs aux maladies et vacances	(559 269)	(485 924)
Solde au début redressé	(1 461 551)	(1 169 674)
Excédent des revenus sur les dépenses	1 737 959	(291 877)
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN	276 408 \$	(1 461 551) \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
Bilan
au 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 909 112 \$	1 308 648 \$
Débiteurs	1 435 945	2 678 279
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	266 199	266 199
Travaux en cours	431 274	180 787
Frais payés d'avance	244 442	104 339
Stocks	39 253	21 664
	6 326 225	4 559 916
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	545 416	811 615
Immobilisations (note 5)	5 322 490	5 005 385
	12 194 131 \$	10 376 916 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	1 249 198 \$	1 907 321 \$
Avances de clients sur contrats de service	272 335	132 140
Revenus reportés	3 486 476	4 000 286
Indemnités de vacances dues aux employés	1 652 539	1 606 673
	6 660 548	7 646 420
Subvention reportée	2 304 070	1 382 426
Provision pour congés de maladie (note 7)	2 953 105	2 809 621
	11 917 723	11 838 467
EXCÉDENT (DÉFICIT)	276 408	(1 461 551)
	12 194 131 \$	10 376 916 \$



Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002 (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 737 959 \$	(291 877) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	914 068	773 030
Augmentation de la provision pour congés de maladie	143 484	386 362
Perte sur alinéations d'immobilisations	11 466	-
	2 806 977	867 515
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des débiteurs	1 242 334	(1 212 170)
Variation des travaux en cours	(250 487)	156 269
Variation des frais payés d'avance	(140 103)	94 554
Augmentation des stocks	(17 589)	(619)
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec	266 199	266 199
Variation des créditeurs	(88 416)	267 304
Variation des avances de clients sur contrats de services	140 195	(952 971)
Variation des revenus reportés	(513 810)	1 437 731
Augmentation des indemnités de vacances dues aux employés	45 866	192 810
Augmentation de la subvention reportée	921 644	1 382 426
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 412 810	2 499 048
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(1 821 846)	(3 259 647)
Produit d'alinéations d'immobilisations	9 500	-
	(1 812 346)	(3 259 647)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 600 464	(760 599)
ENCAISSE AU DÉBUT	1 308 648	2 069 247
ENCAISSE À LA FIN	3 909 112 \$	1 308 648 \$

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Travaux en cours

Les travaux en cours sont évalués selon le degré d'avancement des travaux.

Stocks

Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	10 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Logiciels	33 1/3 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les immobilisations subventionnées.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant aux indemnités de vacances dues aux employés et à la provision pour congés de maladie.

Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs vacances ou leurs congés de maladie. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter les postes suivants des états financiers :

	2002
REVENUS ET DÉPENSES	
Traitements et charges sociales	73 345 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	73 345
BILAN	
Indemnités de vacances dues aux employés	203 465 \$
Provision pour congés de maladie	355 804
Déficit	559 269

4. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne portent pas intérêt. La partie à long terme au montant de 545 416 \$ (2002 : 811 615 \$) sera perçue sur une période de deux ans à raison de 266 199 \$ en 2005 et de 279 217 \$ en 2006.

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	558 777 \$	116 837 \$	441 940 \$	442 416 \$
Ameublement	341 137	144 196	196 941	265 713
Équipement	37 772	24 354	13 418	17 942
Équipement informatique	1 215 280	933 284	281 996	533 788
Développement informatique	4 958 593	694 139	4 264 454	3 515 322
Logiciels	81 279	58 651	22 628	64 514
Système téléphonique	236 822	135 709	101 113	165 690
	7 429 660 \$	2 107 170 \$	5 322 490 \$	5 005 385 \$

Des immobilisations classées sous la rubrique « Développement informatique » au montant de 3 445 228 \$ (2002 : 2 519 071 \$) n'ont pas été amorties au cours du présent exercice, les travaux de développement n'étant pas terminés en date de fin d'exercice.

6. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 \$ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2008. Au 31 mars 2003, aucune avance n'avait été contractée.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 498 152 \$ (2002 : 451 488 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	2 809 621 \$	2 423 259 \$
Dépense de l'exercice	420 912	723 870
Prestations versées au cours de l'exercice	(277 428)	(337 508)
Solde à la fin	2 953 105 \$	2 809 621 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

La juste valeur des sommes à recevoir du gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2003	2002
Services rendus	7 157 006 \$	5 673 808 \$
Débiteurs	1 160 343	2 208 936
Avances de clients sur contrats de service	272 335	132 140
Revenus reportés	3 467 879	3 958 076

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Suivi de la vérification du Vérificateur général⁷

La présente section a pour but de rendre compte des suites données par l'Institut de la statistique du Québec aux commentaires formulés par le Vérificateur général dans le *Rapport annuel 2001-2002* de l'Institut.

Le déficit accumulé au terme de l'exercice précédent a été effacé à la fin de l'exercice 2002-2003. Une somme additionnelle de 1,4 million de dollars a été versée à la subvention de base de l'Institut en 2002-2003 pour lui permettre, en particulier, d'assumer ses engagements relatifs à l'élargissement de son mandat portant sur l'estimation démographique de la population des municipalités et de leurs arrondissements, et sur la comparaison de la rémunération des salariés dans l'administration municipale. Cet ajout à la subvention de base avait également pour but de répondre aux besoins liés à la mise en place de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec et à la gestion de l'organisme.

Par ailleurs, l'Institut a mis sur pied, en 2002-2003, un groupe de travail ayant pour mandat de proposer une planification d'activités pour l'exercice financier 2003-2004 qui permettrait de respecter l'équilibre budgétaire.

7 Conformément à la demande du premier ministre (lettre adressée au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor - 12 décembre 2002), par suite d'une recommandation formulée par la vérificatrice générale par intérim dans son *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002* (tome II - décembre 2002), les ministères et organismes doivent, à compter de 2002-2003, faire état des actions entreprises pour répondre aux recommandations.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels⁸

L'article 25 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit qu'aucun renseignement obtenu en vertu de cette loi ne peut être révélé, si ce dévoilement permet de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier. En conséquence, tout renseignement détenu par l'Institut est confidentiel, c'est-à-dire non seulement les renseignements personnels, mais également les autres renseignements tant sur les personnes physiques que sur les personnes morales. L'Institut s'est doté de diverses politiques et procédures qui assurent la protection de ces types de renseignements. Le Comité sur la protection des renseignements personnels mis sur pied au moment de la création de l'Institut s'est donc vu confier le mandat de couvrir cette double réalité et, pour cette raison, il a pris le nom de Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels.

Ce comité a tenu **sept réunions** au cours de l'exercice 2002-2003. Son plan d'action comporte quatre volets : l'élaboration et la mise à jour des politiques et des procédures relatives à la protection des renseignements confidentiels, la sensibilisation et la formation des employés, l'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité, ainsi que la conformité avec le Plan d'action gouvernemental.

Soulignons également que la responsable de l'accès aux documents de l'Institut a traité en 2002-2003 **cinq demandes** qui lui ont été adressées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L'élaboration et la mise à jour des politiques et des procédures relatives à la protection des renseignements confidentiels

Au cours de 2002-2003, l'Institut a poursuivi l'élaboration de son manuel de politiques et de procédures appelé à couvrir progressivement tous les aspects de la protection des renseignements confidentiels à l'Institut. **Trois textes** ont ainsi été **ajoutés** à ce manuel. Le premier, la Politique de communication, en vertu des articles 27 et 28 de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, de renseignements individuels relatifs aux entreprises, précise les modalités d'application de ces articles de la loi constitutive de l'Institut qui confèrent au directeur général le pouvoir d'autoriser la communication de certains renseignements, comme des listes d'entreprises regroupées selon certaines caractéristiques. Le deuxième, la Politique concernant la protection des renseignements personnels relatifs aux employés, consigne les obligations et les responsabilités des différentes unités administratives de l'Institut en matière de conservation, de destruction et de circulation des documents comportant des renseignements confidentiels sur les employés. Enfin, en adoptant la Politique relative à l'engagement à la confidentialité, le Comité a officialisé une pratique déjà en usage à l'Institut depuis sa création en 1999, soit celle de faire signer à chaque membre de son personnel, ainsi qu'à toute personne dont les services sont retenus, un engagement solennel à ne divulguer aucun renseignement dont il pourrait prendre connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Le Comité a également procédé, en 2002-2003, à **la révision** de la Politique relative à l'exploitation des fichiers de microdonnées des enquêtes de l'Institut, afin d'alléger et de synthétiser le texte. Il était en effet prévu qu'une évaluation de cette politique serait faite un an après sa mise en application.

L'Institut a également travaillé à l'élaboration de **règles** relatives à la confidentialité des données diffusées sous forme de **tableaux statistiques**.

De plus, d'autres énoncés de politique étaient en préparation à la fin de l'exercice 2002-2003, notamment la Politique sur l'information à fournir aux répondants aux enquêtes.

⁸ Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels prévoit que le Comité de renseignements personnels de l'organisme a notamment pour mandat d'effectuer une évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels et d'en faire état dans le rapport annuel de l'organisme.

La sensibilisation et la formation des employés

L'article 25 de la Loi sur l'Institut crée l'obligation à son directeur général, à ses employés et à toute autre personne dont il retient les services de ne pas révéler ni faire révéler par quelque moyen que ce soit, les renseignements sur les personnes physiques ou morales obtenus en application de la loi. Des dispositions pénales en cas d'infraction sont prévues par la loi. Pour bien marquer l'importance de cette obligation, le directeur général a instauré une affirmation solennelle de discrétion qui doit être signée par toute personne au service de l'Institut. En 2002-2003, la pratique d'assermenter tout nouvel employé et toute autre personne dont les services avaient été retenus s'est maintenue. Cette séance a fourni l'occasion d'insister sur l'importance du respect du secret statistique pour l'Institut. Au cours de l'exercice, **172 personnes ont ainsi été assermentées** et un document d'information leur a également été remis. Ce document résume la politique de l'Institut en matière d'assermentation, rappelle les dispositions de la Loi sur l'Institut, de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de discrétion, et il énumère les diverses mesures administratives mises de l'avant à l'Institut pour aider les employés à respecter leur devoir de discrétion.

Au fur et à mesure de leur adoption par le Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels, les textes de politiques et de procédures en matière de confidentialité ont continué d'être versés dans l'intranet de l'Institut, ce qui constitue un **manuel virtuel** accessible à tous les employés.

Une **édition spéciale du bulletin interne** d'information *ISQCom* a été produite en septembre 2002 pour informer les employés des actions réalisées par le Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels. Ce bulletin spécial a également permis de sensibiliser les employés à l'importance de la confidentialité dans un organisme comme l'Institut et de rappeler les responsabilités de chacun à cet égard.

Comme chaque année, la **journée d'accueil des nouveaux employés** de l'Institut a réservé un module d'information et de sensibilisation explicite concernant les diverses dimensions de la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels à l'Institut.

La rédaction d'un **guide à l'intention des employés** a été achevée au cours de 2002-2003. Ce guide, qui sera mis à la disposition des employés dans l'intranet au début de l'exercice 2003-2004, a pour but de vulgariser les politiques et les procédures en vigueur à l'Institut en matière de confidentialité, de rappeler l'essentiel de l'information dont les employés ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et de permettre à ceux qui le désirent de consulter directement, grâce à des hyperliens, les documents officiels auxquels on fait référence dans le guide de vulgarisation.

Une **directive** a été émise demandant à tous les employés d'ajouter un avis relatif à la confidentialité à tous leurs messages de courrier électronique, tant ceux qui sont transmis par **télécopieur**, que ceux que l'on achemine grâce au réseau informatique (**courriels**).

À la demande du Comité sur la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels, les cadres ont été invités à transmettre systématiquement à la personne responsable de l'accès aux documents toute demande formulée expressément en vertu de la Loi sur l'accès. Cette façon de faire a pour but d'assurer le traitement adéquat de ces demandes, en tenant compte des prescriptions de la Loi sur l'accès et de la Loi sur l'Institut, et de permettre notamment la tenue d'un **registre** de ces demandes.

Enfin, soulignons la participation de l'Institut aux diverses activités d'information et de sensibilisation du **Réseau des responsables** de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes, ainsi qu'aux groupes de travail pour la mise en place de standards et de pratiques communes en matière de protection de l'information numérique au sein de l'administration publique québécoise. L'Institut est également membre de l'**Association sur l'accès et la protection de l'information** (AAPI), ce qui lui permet de se tenir constamment au fait des développements et des questions de l'heure en matière de protection des renseignements personnels.

L'harmonisation des dispositions légales qui s'appliquent à l'Institut en matière de confidentialité

Un volet important du plan d'action de l'Institut pour la protection des renseignements confidentiels vise l'harmonisation de certaines dispositions de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cet objectif d'harmonisation est né de la nécessité de régler des difficultés d'interprétation et de clarifier le cadre juridique en ce qui a trait à la communication à l'Institut, à des fins statistiques, de renseignements personnels détenus par des organismes publics.

Étant donné que le projet de loi n° 122 - Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives - n'a pas eu de suite en 2002-2003, l'Institut devra proposer, au moment opportun, les dispositions qui le concernent en vue de leur intégration dans un nouveau projet de loi.

La conformité avec le Plan d'action gouvernemental

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Institut a mis à jour son Plan d'action, notamment en y intégrant les recommandations qu'une firme privée lui avait adressées à la suite d'une évaluation de l'état de la protection des renseignements personnels et confidentiels.

Plusieurs des recommandations formulées par cette firme d'évaluation ont été prises en compte en 2002-2003 et elles ont donné lieu à de nombreuses interventions, notamment sur le plan technique dans le domaine des technologies de l'information, afin de renforcer davantage la sécurité des infrastructures de l'Institut et la systématisation des processus de travail. Ainsi, l'Institut a apporté les correctifs nécessaires pour donner suite aux recommandations relatives aux risques élevés et moyens.

Une attente a été signifiée par écrit aux gestionnaires de l'Institut en vertu de laquelle ils doivent s'assurer qu'une attention continue est accordée par leurs employés à la protection des renseignements personnels et des autres renseignements confidentiels relatifs tant aux personnes physiques que morales, et qu'ils doivent contribuer activement, avec la participation de leur personnel, à la réalisation du Plan d'action de l'Institut. Cette attente prévoit également de façon explicite que la connaissance des lois, des règlements et des politiques administratives relatives à la protection des renseignements personnels doit être prise en compte lors de la dotation de postes de cadre et de chef d'équipe.

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration⁹

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Institut a rédigé un projet de Politique linguistique, après diverses consultations auprès des gestionnaires de l'Institut et en étroite collaboration avec l'Office québécois de la langue française. Comme il est demandé dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, l'Institut a désigné une personne chargée d'agir comme mandataire de l'application de la Charte de la langue française et il a prévu, dans son projet de politique, la formation d'un comité permanent de la politique linguistique.

L'Institut a continué, en 2002-2003, de procéder à la révision linguistique des textes qu'il diffuse : diverses publications, site Internet, communiqués de presse, intranet, etc. En outre, il soumet à la révision linguistique la plupart de ses questionnaires et de ses rapports d'enquête. Deux personnes sont affectées à cette fonction, à Québec et à Montréal. Enfin, les employés en butte à une difficulté en matière de langue ont accès en tout temps à la consultation linguistique ou terminologique.

Dans un souci de sensibilisation continue des employés à l'importance de la qualité de la langue, diverses activités ont été poursuivies en 2002-2003. Soulignons d'abord à ce chapitre la rédaction périodique de capsules diffusées dans l'intranet et intitulées « Perles et coquilles ». Cette chronique relève, dans un style humoristique, diverses erreurs lues dans la presse et elle suggère des mots ou des expressions de remplacement. Par ailleurs, une chronique intitulée « Les mots pour le dire », qui traite d'un certain nombre de termes susceptibles de présenter quelque difficulté, est également mise à la disposition des employés dans l'intranet. Toujours en vue de sensibiliser les employés, et à l'occasion de la Francofête mise sur pied par l'Office québécois de la langue française (OQLF), une dictée a été lue aux employés qui, sur une base volontaire et dans une ambiance de détente, étaient désireux de tester leurs aptitudes linguistiques. Les deux gagnants (à Montréal et à Québec) recevaient un dictionnaire français de très belle facture. De plus, le matériel promotionnel conçu et distribué par l'OQLF à l'occasion de la Francofête (cahier de jeux linguistiques, affiche et napperon) a été largement distribué au sein de l'organisme.

⁹ Selon l'article 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, les ministères et organismes font état de l'application de leur politique linguistique dans leur rapport annuel.

Accès à l'égalité en emploi et attentes du gouvernement concernant le renouvellement de la fonction publique¹⁰

L'objectif que le gouvernement a fixé aux ministères et aux organismes pour l'exercice financier 2002-2003 en matière de recrutement de jeunes est de 65 %. Quant à la représentation de certains groupes dans la fonction publique, 25 % des nouvelles nominations tant du personnel régulier, occasionnel, stagiaire ou étudiant doivent, selon les objectifs gouvernementaux, être des membres de communautés culturelles, des anglophones ou des autochtones¹¹.

L'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de renouvellement de la fonction publique, tant sur le plan de la diversité que du rajeunissement de ses ressources humaines, a retenu l'attention de l'Institut de la statistique du Québec en 2002-2003. Les résultats en ces matières sont les suivants.

Tout d'abord, 52 % des personnes nommées à des emplois permanents et occasionnels avaient 35 ans et moins. Parmi les quelques nominations à titre permanent, 40 % des personnes avaient 35 ans et moins. Cet écart par rapport à la cible gouvernementale découle de la nature fortement spécialisée de plusieurs emplois, ce qui oblige l'Institut à recruter ses nouvelles ressources parmi des spécialistes d'expérience.

En 2002-2003, 26 % des personnes nommées à des emplois permanents et occasionnels à l'Institut appartenaient à des groupes cibles (membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones). À ce chapitre, l'Institut a donc légèrement dépassé l'objectif gouvernemental.

10 Selon l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel d'un ministère ou organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour personnes handicapées, ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

11 « Le rajeunissement de la fonction publique québécoise. Orientations et plan d'action », Gouvernement du Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique, 2002.

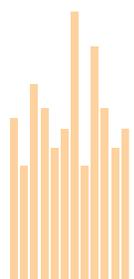
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics¹²

En octobre 1999, soit dès les premiers mois qui ont suivi la constitution de l'Institut, celui-ci adoptait un code d'éthique et de déontologie, dont le texte apparaît à l'annexe B.

Au printemps 2000, l'Institut adoptait également des valeurs de gestion qui, en affirmant l'importance de notions comme l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité, la neutralité politique, le respect de la confidentialité, etc., exprimaient manifestement la préoccupation de l'Institut pour le recours à des pratiques conformes à l'éthique dans ses activités professionnelles et dans ses relations avec sa clientèle et ses ressources humaines. En décembre 2001, une personne de l'Institut était désignée pour agir comme représentante de cet organisme au sein du réseau sur l'éthique dans la fonction publique québécoise. Enfin, lors de la journée d'accueil que l'Institut organise deux ou trois fois par année à l'intention de ses nouveaux employés, une présentation est consacrée à l'éthique et chaque nouvel employé reçoit, dans une pochette d'accueil, copie du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, de même que copie de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. (Voir également le paragraphe traitant du Comité d'éthique de l'Institut à la section intitulée « Résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens » du présent document.)

Aucun cas n'a été signalé et aucun manquement constaté au cours de l'exercice 2002-2003 quant au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics* de l'Institut.

¹² En vertu de l'article 3.0.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), les organismes et les entreprises du gouvernement doivent rendre accessible au public et publier dans leur rapport annuel leur code de déontologie.



ANNEXE A

- Liste des enquêtes statistiques conduites en 2002-2003
- Partenariats et ententes de trois ans et plus
- Liste des publications, cédéroms et autres parutions
- Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique

Liste des enquêtes statistiques conduites en 2002-2003^{13,14}

LÉGENDE

Financement

S : Entièrement assumé par la subvention de l'Institut

Ext : Entièrement financé par des revenus de source externe

M : Financement mixte (revenus de source externe et participation de l'Institut)

Partenariat

Entente de l'Institut avec un ou plusieurs autres ministères et organismes publics ou privés qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun; ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles

Entente de trois ans et plus

Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs ministères ou organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet

Nouveau créneau

Nouvelle enquête réalisée pour la première fois en 2002-2003 et qui aura par la suite un caractère récurrent

Ad hoc ou sur mesure

Enquête réalisée à la demande d'un ou de plusieurs clients pour répondre à un besoin ponctuel, sans récurrence attendue

	Financement	Partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
<i>Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire</i> (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				X
<i>Étude longitudinale du développement des enfants du Québec</i> (ministère de la Santé et des Services sociaux)	M	X			
<i>Enquête québécoise sur les couvertures vaccinales contre l'influenza et le pneumocoque, 2001-2002</i> (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				X
<i>Enquête de nutrition auprès des enfants québécois de quatre ans</i> (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext				X
<i>Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs</i> (ministère de la Famille et de l'Enfance)	Ext				X
<i>Enquête sur la mise en marché de la pomme du Québec</i>	S				
<i>Enquête sur l'apiculture au Québec</i>	S				
<i>Enquête sur les cultures en conserve retenues par contrat</i>	S				
<i>Enquête sur la superficie récoltée, la production et la valeur des légumes en conserve</i>	S				
<i>Enquête sur la pomme de terre</i> (ensemencement 2002)	S				

13 La Loi sur l'Institut de la statistique du Québec prévoit, à l'article 32, que le rapport annuel de l'organisme doit contenir la liste des enquêtes menées au cours de la période concernée. La présente liste comprend tant les enquêtes qui ont été entièrement réalisées au cours de 2002-2003 que celles qui se sont poursuivies et qui ont été entreprises au cours de cet exercice.

14 En ce qui concerne les enquêtes réalisées à partir de revenus de source externe, le nom du ministère ou de l'organisme client est mentionné entre parenthèses. Les « Partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec » sont le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, le Conseil des arts et des lettres du Québec et l'Institut de la statistique du Québec.

	Financement	Partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
<i>Enquête sur la pomme de terre (écoulement de la récolte 2001)</i>	S				
<i>Enquête sur la pomme de terre (récolte 2002)</i>	S				
<i>Enquête sur les statistiques avicoles</i>	S				
<i>Enquête sur l'activité des fonds communs de placement au Québec</i>	S				
<i>Enquête sur les sociétés de fiducie, de prêt hypothécaire ou d'épargne, 2002</i>	S				
<i>Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données réelles)</i>	S				
<i>Enquête sur les projets d'investissement au Québec (données provisoires)</i>	S				
<i>Enquête sur les statistiques trimestrielles des finances municipales</i>	S				
<i>Enquête sur la fréquentation des établissements d'hébergement du Québec (Tourisme Québec)</i>	Ext				X
<i>Enquête sur la fréquentation des terrains de camping (Tourisme Québec)</i>	Ext				X
<i>Enquête sur les statistiques financières des établissements d'enseignement collégial et universitaire</i>	S				
<i>Enquête sur les dépenses en recherche, science, technologie et innovation au sein de l'administration publique québécoise</i>	S				
<i>Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (Cetech) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)</i>	Ext		X		X
<i>Enquête auprès des employés québécois des organisations assujetties à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (projet de loi n° 90) (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)</i>	Ext				X
<i>Enquête sur les projections cinématographiques (Régie du cinéma et partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)</i>	M	X			
<i>Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet édition) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)</i>	M	X			
<i>Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet distribution) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)</i>	M	X			
<i>Enquête mensuelle sur la vente de livres neufs au Québec (volet librairie) (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)</i>	M	X			

	Financement	Partenariat	Entente de trois ans et plus	Nouveau créneau	Ad hoc ou sur mesure
<i>Enquête auprès des distributeurs et diffuseurs de livres du Québec</i> (Bibliothèque nationale du Québec et partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	X		X	
<i>Enquête auprès des écrivains et des écrivaines du Québec</i> (Bibliothèque nationale du Québec et partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M				X
<i>Enquête sur la fréquentation des spectacles</i> (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	X		X	
<i>Enquête sur les transactions d'œuvre d'art</i> (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	X		X	
<i>Enquête sur les festivals et événements culturels</i> (Festivals Montréal)	Ext				
<i>Enquête sur la fréquentation des institutions muséales</i> (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	X		X	
<i>Enquête sur le financement de la production numérique interactive à contenu culturel</i> (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	Ext				X
<i>Enquête sur les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture</i> (partenaires de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec)	M	X			
<i>Enquête sur l'adoption du commerce électronique au sein de l'administration publique québécoise</i>	S				
<i>Enquête sur la biotechnologie et l'optique photonique</i> (Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches)	Ext				X
<i>Enquête sur les entreprises du plastique</i> (Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches)	Ext				X
<i>Enquête sur l'industrie de l'électronique et des technologies de l'information et des communications</i> (Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches)	Ext				X
<i>Enquête sur les processus de développement de produits</i> (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche)	Ext				X
<i>Enquête sur la rémunération globale</i>	S				
<i>Enquête sur la rémunération dans les municipalités</i> (complément à celle de 2001) (ministère des Affaires municipales et de la Métropole)	Ext				X
<i>Enquête auprès de la clientèle du Centre d'information et de documentation de l'Institut de la statistique du Québec</i>	S				X

Partenariats et ententes de trois ans et plus¹⁵

Partenariats¹⁶

- Observatoire de la culture et des communications du Québec (ministère de la Culture et des Communications, Société de développement des entreprises culturelles, Conseil des arts et des lettres du Québec)
- Santé Québec (ministère de la Santé et des Services sociaux)
- Banque de données pour les investisseurs et les promoteurs (Horace) (Emploi Québec, Hydro-Québec, Investissement Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère des Régions, ministère des Relations internationales, ministère des Ressources naturelles, Société générale de financement, Tourisme Québec)
- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de l'Éducation, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministère de l'Environnement, ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère de la Culture et des Communications, ministère de la Famille et de l'Enfance, ministère de la Justice, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ministère des Régions, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère des Relations internationales, ministère des Ressources naturelles, ministère des Transports, ministère du Revenu, ministère du Travail, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Commission des normes du travail, Régie de l'assurance maladie du Québec, Régie des rentes du Québec, Société d'habitation du Québec, Société de l'assurance automobile du Québec)
- ♦ Évaluation de l'éco-efficacité des entreprises du secteur manufacturier au Québec (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, ministère des Ressources naturelles, ministère de l'Environnement, Agence de l'efficacité énergétique)

Ententes de trois ans et plus¹⁷

- Registre de la population (Statistique Canada)
- Développement d'un programme de statistiques et d'analyses régionales (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche)
- ♦ Production de données régionales dans le domaine bioalimentaire (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)
- ♦ Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (Cetech) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
- Quatre ententes portant sur l'utilisation du modèle intersectoriel du Québec (Société générale de financement, ministère des Ressources naturelles, ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche et Hydro-Québec)

15 Le symbole ♦ indique un nouveau partenariat ou une nouvelle entente de trois ans et plus conclu en 2002-2003.

16 « Partenariat » : Entente entre l'Institut et un ou plusieurs autres ministères et organismes qui conviennent de financer conjointement le développement de statistiques dans un domaine d'intérêt commun. Ces ententes sont donc nécessairement pluriannuelles.

17 « Entente de trois ans et plus » : Entente d'une durée de trois ans et plus entre l'Institut et un ou plusieurs autres ministères et organismes, sans la participation financière de l'Institut au projet.

Liste des publications¹⁸, cédéroms et autres parutions

ÉCONOMIE ET FINANCES

Conjoncture économique

- Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec, édition 2002
- Comptes économiques du Québec (trimestriel)
- L'Écostat (trimestriel)
- Investissements privés et publics, Québec et ses régions. Perspectives révisées, 2002
- ♦ Investissements privés sous contrôle étranger dans la RMR de Montréal
- ♦ Investissements sous contrôle étranger au Québec et au Canada
- Produit intérieur brut par industrie au Québec (mensuel)
- Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines de recensement et les municipalités régionales de comté, édition 2003
- Stat-Express. Bulletin hebdomadaire des indicateurs économiques conjoncturels
- Le Tableau politique canadien

Commerce extérieur

- Commerce international du Québec. Échanges de marchandises, 1981-2001, cédérom
- Commerce international de marchandises du Québec (trimestriel)

Économie du savoir

- ♦ L'adoption du commerce électronique par les entreprises québécoises en 2001
- Les dépenses du gouvernement du Québec en recherche, science, technologie et innovation (RSTI), édition 2002
- ♦ L'innovation dans les entreprises du secteur de la fabrication selon la taille et la productivité de l'emploi
- ♦ Les ressources humaines en science et technologie. Adaptation de la méthode élaborée par l'OCDE aux données canadiennes
- S@voir.stat. Bulletin de l'économie du savoir (trimestriel)
- ♦ Tableau de bord sur les secteurs stratégiques des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
- ♦ L'utilisation des technologies de l'information et des communications au travail en 2000

SOCIÉTÉ

Culture et communications

- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2002
- Statistiques sur l'industrie du film, édition 2002. Annexe statistique

Démographie

- Données sociodémographiques en bref (trois fois par année)
- Rapport sur la qualité des fichiers du Registre des événements démographiques, Québec, 1995 à 1998
- La situation démographique au Québec, bilan 2002. La migration interrégionale au Québec au cours des périodes 1991-1996 et 1996-2001

Familles, ménages et conditions de vie

- ♦ Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ, 1998-2002), vol. 2 : De la naissance à 29 mois (12 numéros)
 - N° 1 : Enquête. Description et méthodologie
 - N° 2 : Grandir dans un environnement en changement
 - N° 3 : Conditions socioéconomiques et santé
 - N° 4 : Le sommeil. Évolution et facteurs associés
 - N° 5 : Évolution des comportements et des pratiques alimentaires

18 Le symbole ♦ indique un nouveau titre ajouté au catalogue des publications de l'Institut en 2002-2003.

- N° 6 : Comportements parentaux à l'égard de la santé buccodentaire des enfants
- N° 7 : Changement intra-individuel du comportement entre 17 mois et 29 mois
- N° 8 : Le développement cognitif des enfants de 17 mois à 29 mois
- N° 9 : Évolution des perceptions et des conduites parentales
- N° 10 : L'horaire de travail des parents, typique ou atypique, et les modalités de garde des enfants
- N° 11 : Le couple
- N° 12 : Aspects conceptuels et opérationnels
- ♦ Québec Longitudinal Study of Child Development in Québec (QLSCD, 1998-2002), vol. 2 : From Birth to 29 Months (12 numéros)
 - N° 1 : Survey Description and Methodology
 - N° 2 : Growing Up in a Changing Environment
 - N° 3 : Socioeconomic Conditions and Health
 - N° 4 : Sleep. Development and Associated Factors
 - N° 5 : Trends in Dietary Behaviours and Practices
 - N° 6 : Parental Behaviours Related to Children's Dental Health
 - N° 7 : Intraindividual Change in Behaviour from 17 to 29 Months
 - N° 8 : Cognitive Development in Children Aged 17 to 29 Months
 - N° 9 : Evolution of Parental Perceptions and Behaviours
 - N° 10 : Standard or Non-Standard Parental Work Schedules and Childcare Arrangements
 - N° 11 : The Couple
 - N° 12 : Concepts, Definitions and Operational Aspects
- ♦ Portrait des familles avec enfant de 2 ½ ans utilisatrices de services de garde
- Revenu personnel selon les régions administratives, les régions métropolitaines et les municipalités régionales de comté, édition 2003

Marché du travail et rémunération

- Enquête sur la rémunération globale, municipalités locales de 10 000 et plus de population (version papier et cédérom)
- ♦ Rémunération des salariés. Étude de sensibilité, 2002
- ♦ Étude sur la rémunération globale et la charge de travail des procureurs de la Couronne au Canada
- Flash-info, Travail et rémunération (trimestriel)
- Rémunération des salariés. État et évolution comparés, 2002

Santé

- ♦ L'alcool, les drogues, le jeu : les jeunes sont-ils preneurs? Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2000
- ♦ Éco-Santé Québec, 2002 (cédérom)
- ♦ Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé, 1998
- ♦ Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois, 1999
- ♦ Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois, 1999. Faits saillants
- ♦ Enquête sur la violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998
- ♦ Rapport comparatif sur la santé de la population québécoise et sur la performance du système de santé québécois. Indicateurs et tendances
- ♦ Santé et bien-être, immigrants récents au Québec : une adaptation réciproque? Étude auprès des communautés culturelles, 1998-1999
- ♦ Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec, de 1987 à 1998

STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Filière bioalimentaire

- Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec, édition 2002

Secteur manufacturier

- Industries manufacturières du Québec, 1996-2001
- Profil du secteur manufacturier au Québec, édition 2003

TERRITOIRE

Espace et environnement

- *Modifications aux municipalités du Québec, 2002*
- *Modifications aux municipalités du Québec* (mensuel)

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- *Les publications 2002* (cédérom)
- *Le Québec chiffres en main, édition 2003*
- *Québec Handy Numbers, 2002 edition*
- *Québec cifras en mano, edición de 2002*
- *Le Québec statistique* (livre et cédérom) (quinquennal)
- *Rapport annuel 2001-2002*

Liste des articles parus dans les bulletins

L'Écostat

- « Profil des régions du Québec : population et logement » (juin 2002)
- « Profil démographique des régions du Québec : âge et sexe » (septembre 2002)
- « Les coûts économiques de catastrophes récentes subies par le Québec » (décembre 2002)
- « Profil des régions du Québec : ménages et logements privés » (mars 2003)

Commerce international des marchandises de Québec

- « Ajustements aux données du commerce international » (vol. 3, n° 1)
- « Le SCIAN et le commerce international » (vol. 3, n° 2)

S@voir.stat

- « Ressources humaines selon le niveau de formation » (vol. 2, n° 3)
- « L'adoption du commerce électronique par les entreprises québécoises en 2001 » (vol. 2, n° 4)
- « Le commerce international par niveau technologique » (vol. 3, n° 1)
- « Les dépenses intra-muros de R-D industrielle au Québec et par région administrative » (vol. 3, n° 2)
- « Les brevets d'invention octroyés par le United States Patent and Trademark Office » (vol. 3, n° 3)

Données sociodémographiques en bref

- « Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée » (vol. 7, n° 1)
- « La sécurité du revenu : une décennie de transformations » (vol. 7, n° 1)
- « Faits saillants concernant les dépenses des ménages en 2000 » (vol. 7, n° 1)
- « La participation aux organismes et aux élections en 2000 » (vol. 7, n° 1)
- « La fécondité des Québécoises en ce début du XXI^e siècle » (vol. 7, n° 2)
- « Les premiers conjoints en union civile de 2002 » (vol. 7, n° 2)
- « Le logement au Québec et en Ontario en 2001 : des profils contrastés » (vol. 7, n° 2)

Flash-info, Travail et rémunération

- « Enquête sur la rémunération globale dans l'administration municipale. Premiers résultats » (vol. 3, n° 3)
- « Les travailleurs indépendants au Québec : ils étaient un demi-million en 1999 et 2000 » (vol. 3, n° 3)
- « L'emploi syndiqué et non syndiqué au Québec. Évolution depuis 1997 et caractéristiques en 2001 » (vol. 3, n° 4)
- « Enquête sur la rémunération globale dans l'administration municipale. Rémunération par catégorie dans les municipalités du Québec » (vol. 3, n° 4)
- « Fréquence de certains avantages sociaux et conditions de travail chez les employés de l'administration municipale » (vol. 3, n° 4)
- « Croissance des salaires et de l'emploi de 1997 à 2001. Les 15-24 ans sont gagnants » (vol. 3, n° 4)

- « Étude de la durée du travail à partir des données de l'Enquête sur la population active » (vol. 4, n° 1)
- « Inflation et coût de la vie » (vol. 4, n° 1)
- « Enquête sur la rémunération globale. Heures de travail dans le secteur privé et dans l'administration québécoise » (vol. 4, n° 1)
- « Évolution de l'emploi et de la rémunération, par industrie, depuis deux ans » (vol. 4, n° 1)
- « Le taux de chômage augmente ou diminue : bonne ou mauvaise nouvelle? » (vol. 4, n° 2)
- « Indice du coût de la vie » (vol. 4, n° 2)
- « Les échelles salariales. Concepts et données relatives aux établissements québécois de 200 employés et plus » (vol. 4, n° 2)

Autres parutions

- « Portrait démographique de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) », paru dans *Le choc démographique. La population de la Communauté métropolitaine de Québec à l'aube du xx^e siècle*, publication préparée en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- « Le vieillissement démographique : France-Québec », paru dans la revue *Santé, société et solidarité* publiée par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité
- « Évolution et impact de l'incapacité chez les personnes âgées selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités », paru dans la revue *Santé, société et solidarité* publiée par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité

Principaux travaux, études et analyses méthodologiques ou à caractère scientifique¹⁹

LÉGENDE

Financement

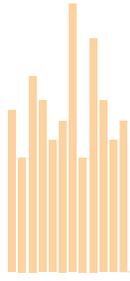
S : Entièrement assumé par la subvention de l'Institut

Ext : Entièrement financé par des revenus de source externe

	Financement
Début de réalisation d'une étude sur la fiscalité des artistes (ministère de la Culture et des Communications)	Ext
Analyse statistique de données en foresterie et réalisation de tables de rendement pour les plantations de pins gris au Québec (ministère des Ressources naturelles)	Ext
Estimation du stock de capital domiciliaire (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche)	Ext
Analyse statistique de la qualité de l'eau des pluies dans sept bassins versants (ministère de l'Environnement)	Ext
Étude de l'impact de l'incapacité sur les familles (Office des personnes handicapées du Québec)	Ext

¹⁹ Cette liste ne comprend pas les rapports ou les études qui ont fait l'objet de publications ou d'articles dans un bulletin et qui sont mentionnés précédemment.

	Financement
Première étape de développement d'un répertoire des entreprises culturelles (Emploi Québec)	Ext
Analyse des données d'une enquête sur le climat organisationnel au Conseil du trésor (Secrétariat du Conseil du trésor)	Ext
Analyse de l'éco-efficience des entreprises du secteur manufacturier	S
Développement d'indices de localisation pour les secteurs d'activité dans les régions administratives du Québec (suivi du Rendez-vous des régions)	Ext
Rapport sur l'application de la <i>Méthode de l'inventaire permanent</i> (MIP) à la mesure du stock de capital	S
Production de tableaux et de graphiques sur les indicateurs de spécialisation dans le secteur manufacturier	S
Production d'indicateurs sur la métropole (Montréal international, ministère des Affaires municipales et de la Métropole et Communauté métropolitaine de Montréal)	Ext
Études de sensibilité faisant suite aux enquêtes et à l'étude de comparaison sur la rémunération globale réalisées en 2001-2002 (Ville de Montréal)	Ext
Amélioration de la méthode des estimations de la population des municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités par âge et sexe	S
Avis sur la méthodologie de l'étude de la sous-traitance dans le secteur privé (ministère du Travail)	Ext
Expertise-conseil dans le projet de classification (bulletins de santé) des hôpitaux, CLSC et centres-jeunesse (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
Expertise-conseil dans le projet de publication sur les 14 indicateurs de performance globale du système de santé des provinces canadiennes (ministère de la Santé et des Services sociaux)	Ext
Expertise-conseil quant à la méthodologie à utiliser en l'absence de comparateur masculin dans l'entreprise (Commission de l'équité salariale)	Ext
Avis sur l'augmentation de la taille d'échantillon de la portion québécoise de l' <i>Enquête sur les dépenses des ménages</i> de Statistique Canada (ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche)	Ext
Soutien méthodologique dans des sondages de satisfaction de clientèles par l'élaboration d'un instrument de mesure nationale de qualité des services aux citoyens et aux entreprises (ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de la Justice)	Ext



ANNEXE B

- Code d'éthique et de déontologie
des administrateurs publics

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein des organismes et des entreprises du gouvernement et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, conformément aux prescriptions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, articles 3.0.1 et 3.0.2.
2. Le présent code s'applique aux personnes qui occupent des fonctions d'administrateurs publics au sein de l'Institut de la statistique du Québec, tel qu'il est défini dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998).
3. Dans le présent code, l'appellation « l'organisme » désigne « l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ».

CHAPITRE II

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

8. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'Institut de la statistique du Québec tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un autre organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut de la statistique du Québec doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'Institut de la statistique du Québec avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du premier dirigeant de l'organisme, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut de la statistique du Québec doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de cet organisme.
18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le premier dirigeant de l'Institut de la statistique du Québec doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de cet organisme.

CHAPITRE III

ACTIVITÉS POLITIQUES

20. L'administrateur public à temps plein ou le premier dirigeant de l'organisme qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
21. Le premier dirigeant de l'organisme qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.
22. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député de l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
23. L'administrateur public à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
24. L'administrateur public à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 22 ou à l'article 23 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
25. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.
26. L'administrateur public à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

CHAPITRE IV

RÉMUNÉRATION

27. L'administrateur public n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.
28. L'administrateur public révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
29. L'administrateur public qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
30. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
32. Les articles 29, 30 et 31 s'appliquent aux retours dans le secteur public effectués après le 31 août 1998.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 29 à 31.
34. Pour l'application des articles 29 à 31, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 29 et 30 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

35. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
36. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
37. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
38. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 35, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

39. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
40. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

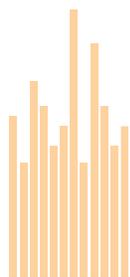
ANNEXE

(Article 34)

SECTEUR PUBLIC

1. Le gouvernement et ses ministères, le Conseil exécutif et le Conseil du trésor.
2. Le personnel du lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, le protecteur du citoyen, toute personne que l'Assemblée nationale désigne pour exercer une fonction qui en relève lorsque la loi prévoit que son personnel est nommé et rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique et tout organisme dont l'Assemblée nationale ou l'une de ses commissions nomme la majorité des membres.

3. Tout organisme qui est institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor ou d'un ministre et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :
 - 1° tout ou partie de ses crédits de fonctionnement apparaissent sous ce titre, dans les prévisions budgétaires déposées devant l'Assemblée nationale;
 - 2° la loi ordonne que son personnel soit nommé ou rémunéré suivant la Loi sur la fonction publique;
 - 3° le gouvernement ou un ministre nomme au moins la moitié de ses membres ou administrateurs et au moins la moitié de ses frais de fonctionnement sont assumés directement ou indirectement par le Fonds consolidé du revenu ou les autres fonds administrés par un organisme visé à l'article 1 ou 2 de la présente annexe ou les deux à la fois.
4. Le curateur public.
5. Tout organisme, autre que ceux mentionnés aux articles 1, 2 et 3 de la présente annexe, institué par une loi, ou en vertu d'une loi, ou par une décision du gouvernement, du Conseil du trésor, ou d'un ministre et dont au moins la moitié des membres ou administrateurs sont nommés par le gouvernement ou un ministre.
6. Toute société à fonds social, autre qu'un organisme mentionné à l'article 3 de la présente annexe, dont plus de 50 % des actions comportant le droit de vote font partie du domaine de l'État ou sont détenues en propriété par un organisme visé aux articles 1 à 3 et 5 de la présente annexe ou par une entreprise visée au présent article.
7. Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1).
8. Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., c. C-29).
9. Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c. I-14), ainsi que le Conseil scolaire de l'île de Montréal.
10. Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1).
11. Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses de fonctionnement est payée à même les crédits apparaissant aux prévisions budgétaires déposées à l'Assemblée nationale.
12. Tout établissement public ou privé conventionné ainsi que toute régie régionale visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).
13. Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., c. S-5).
14. Toute municipalité, tout organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité et tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité, de même que tout organisme relevant autrement de l'autorité municipale.
15. Toute communauté urbaine, régie intermunicipale, corporation de transport, tout conseil intermunicipal de transport, l'Administration régionale Kativik et tout autre organisme dont le conseil d'administration est formé majoritairement d'élus municipaux, à l'exclusion d'un organisme privé.



ANNEXE C

- Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies

Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies²⁰

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration de systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

²⁰ Le 15 avril 1992, la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies, adoptait ces principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe et dans les États membres. Le Canada et les États-Unis font partie de cet organisme depuis 1945.

